RÉPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE
- 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU COMPLET

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil seize, le quatorze du mois de décembre à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est rassemblé, en salle du Conseil en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Francis DELATTRE, Maire, Sénateur du Val-d'Oise.

PRÉSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée : M. DELATTRE – M. BODIN – MME FORTUNATO – M. VERBRUGGHE – MME HINAUX – M. SOUIED – M. MELKI – MME LE MOING – M. ELALOUF – MME MAVEL-MAQUENHEM – MME DODIN – MME MERCHIE – M. CHANUDET – MME SENSE – M. DUBOURG – MME LE BERRE – M. GAILLARD – MME MOSER – M. FERNANDEZ – M. LANDRY - MME GONZALEZ (Arrivée 20h02) – MME SAINTEN – MME DECOURTY – M. DE CARLI – MME MONTALTI – M. BOULLÉ.
Liste Vivre à Franconville : M. RAISSEGUIER - MME CHARRIÈRES-GUIGNO – M. LAMOURI – M. LE DU – M. DUPRAT – MME SEBAOUN.
Liste Faire Front pour Franconville : M. MAYENOBE - M. USTASE.

ABSENTS :

Liste Franconville Une Ambition Partagée :

MME CAVECCHI	Pouvoir à M. DELATTRE	MME CRISTALLIN	Pouvoir à M. SOUIED
M. CELLIER	Pouvoir à MME SAINTEN		
M. MONTOUT	Pouvoir à MME MERCHIE		

Liste Vivre à Franconville :
M. BAER Absent.

SECRÉTAIRE : Alexandra SAINTEN.

****

Le Conseil municipal convoqué le 06/12/2016 s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.
Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres
en exercice.
Conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire choisi au sein du Conseil Municipal : **Alexandra SAINTEN** a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

****

M. DELATTRE
Je vous informe tout d'abord qu'il y aura une question diverse portée à l'ordre du jour de ce conseil municipal, relative aux indemnités des Elus.
Par ailleurs, en ce qui concerne la question 8 sur la création de tarifs de stationnement payant, la mise en œuvre se fera au 1er mars 2017 et non au 1er février 2017.
Ces informations étant données, nous pouvons passer à l'examen de la question n°1.

QUESTION N°1

OBJET : ASSEMBLÉES - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2016.

M. DELATTRE
Le compte-rendu de la séance du Conseil du 17 novembre 2016 ne fait l'objet d'aucune observation sur sa rédaction et **est adopté à l'unanimité.**

QUESTION N°2

OBJET : ASSEMBLÉES – DÉMISISON ET REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS MUNICIPALES, EXTRA-MUNICIPALES ET DES ORGANISMES DIVERS.

M. DELATTRE
En raison de la démission de Mme Catherine MOSER, Conseillère Municipale du Conseil d'Administration du CCAS, il convient de désigner un nouveau membre, parmi les membres du Conseil municipal. Mme Monique-Mauricette MERCHIE, Conseillère Municipale, a fait acte de candidature et a été proposée aux suffrages du Conseil municipal afin de siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS.
Quelques légers ajustements ont été portés sur les tableaux joints à la délibération. Avez-vous des remarques à émettre ? Vous n'en avez pas, je déclare donc cette question adoptée.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la démission de Mme Catherine MOSER en tant que membre du Conseil d'Administration du CCAS, PROCÈDE à la désignation de Mme Monique-Mauricette MERCHIE comme membre du Conseil d'Administration du CCAS et ADOPTE les modifications apportées à la composition des commissions municipales, extra-municipales et des organismes divers. (Annexes jointes).

QUESTION N°3

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 – EXERCICE 2016 – BUDGET VILLE.

M. SOUIED
Avant la clôture de l'exercice 2016, il convient de réajuster les crédits budgétaires par des virements entre chapitres à l'intérieur d'une même section pour une meilleure adéquation entre les prévisions et les réalisations du budget ville 2016.
Les réajustements sont effectués selon le tableau annexé à la délibération (annexé au compte rendu), soit :
Total de la section d'investissement : 0 €.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Une intervention pour expliquer notre vote : ce sont vos décisions budgétaires, nous nous abstiendrons.
Par contre, avez-vous d'ores et déjà fixé une date pour le Débat sur les Orientations Budgétaires et pour le vote du Budget ?

M. SOUIED
Le Débat sur les Orientations Budgétaires est prévu à l'ordre du jour du Conseil municipal de janvier. Quant au vote du Budget, aucune date définitive n'a été fixée, je vous en informerai ultérieurement.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention des Listes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE la décision modificative n°2 du budget 2016 de la ville.

QUESTION N°4

OBJET : FINANCES – AUTORISATION SPÉCIALE D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 – BUDGET VILLE.

M. DELATTRE

Chaque année, nous avons l'opportunité d'ouvrir les crédits d'investissement d'un quart du montant global du budget précédent pour que les services puissent fonctionner le premier trimestre.

M. SOUIED

M. le Maire vient donc de vous l'expliquer : dans son article L.1612-1, le Code Général des Collectivités Territoriales autorise le Maire à engager, liquider et mandater par anticipation du vote du budget, des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente, hors remboursement de la dette. Cette autorisation permet de respecter les engagements de la ville pris auprès de fournisseurs en 2016 et de poursuivre l'entretien du patrimoine de la ville avant le vote du budget 2017.
La présente décision permet la liquidation des dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Libellé	Rappel BP 2016	Montant autorisé avant le vote BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	217 921,00 €	54 480,25 €
21	Immobilisations corporelles	1 982 050,18 €	495 512,55 €
23	Immobilisations en cours	1 360 910,00 €	340 227,50 €
Total		**3 560 881,18 €**	**890 220,30 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et ordonnancer des dépenses d'investissement à hauteur de 890 220,30 € jusqu'au vote du budget 2017.

QUESTION N°5

OBJET : FINANCES – AUTORISATION SPÉCIALE D'OUVERTURE DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2017 – BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT.

M. SOUIED

Cette délibération s'inscrit dans un cadre identique à celui de la précédente délibération. Cette autorisation permet de respecter les engagements de la ville pris auprès de fournisseurs en 2016 et de poursuivre l'entretien du patrimoine du budget assainissement avant le vote du budget 2017.
Cette décision permet la liquidation des dépenses d'investissement comme suit :

Chapitre	Libellé	Rappel BP 2016	Montant autorisé avant le vote BP 2017
20	Immobilisations incorporelles	50 000,00 €	12 500,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 430 000,00 €	357 500,00 €
Total		**1 480 000,00 €**	**370 000,00 €**

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à engager, liquider et ordonnancer des dépenses d'investissement à hauteur de 370 000 € jusqu'au vote du budget 2017.

QUESTION N°6

OBJET : FINANCES – FIXATION D'UN COEFFICIENT DE CORRECTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT APPLICABLE A L'ÉTABLISSEMENT AQUA-PYRÉNÉES.

M. SOUIED

L'Entreprise Aqua-Pyrénées, située 18 rue Fossati, exploite la source Arline pour l'embouteillage et la commercialisation de bonbonnes d'eau de source. A ce titre, elle prélève chaque année de l'eau dans la nappe phréatique mais ne rejette qu'une infime partie après production puisque l'eau prélevée est embouteillée.

Pour tenir compte des rejets réellement effectués par Aqua-Pyrénées dans le réseau d'assainissement de la Ville, il convient d'appliquer un coefficient de correction pour le calcul de l'assiette de la redevance d'assainissement correspondant au volume rejeté sur le volume total prélevé. Le coefficient de correction a été fixé à 0.21 pour les années 2013 à 2015.

Années	Volume prélevé sur le réseau public	Volume prélevé hors du réseau public	Total prélevé	Volume rejeté	Coefficient de correction
2013	653	32 640	33 293	6 971	**0,21**
2014	555	31 369	31 924	6 829	**0,21**
2015	377	31 663	32 040	6 710	**0,21**

Cette délibération sera transmise à Veolia qui appliquera ces coefficients à la facturation d'Aqua-Pyrénées.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Vous n'indiquez pas le manque à gagner ou l'économie que l'entreprise va faire avec cette décision. Avez-vous ce chiffre ?

Nous nous étonnons que cette question n'arrive que maintenant, comme si nous venions de le découvrir… Arline ne s'était jamais posée la question ? C'est quand même étonnant…. Nous sommes en 2016, la période concernée est de 3 ans, donc une période assez longue et rétroactive… Il aurait peut-être fallu que l'entreprise soit aussi plus attentive à ses intérêts économiques.

M. DELATTRE
Nous n'allons pas nous plaindre que l'entreprise n'ait pas réclamé pour une période de 20 ans ! Aujourd'hui, elle peut déclencher un contentieux et gagnerait puisque la taxe doit correspondre à ce que l'on rejette réellement dans les réseaux. Le taux de 0.21 est un taux habituellement appliqué.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Vous nous dites donc qu'il y a un risque de contentieux et que c'est la raison qui vous conduit à appliquer ce coefficient.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention des Listes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL FIXE un coefficient de correction de 0.21 sur la redevance d'assainissement des années 2013, 2014 et 2015 applicable à la Société Aqua-Pyrénées.

QUESTION N°7

OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION ILE-DE-FRANCE POUR LE SOUTIEN A L'ÉQUIPEMENT DE LA POLICE MUNICIPALE EN MATIÈRE DE PROTECTION ET D'INTERCEPTION.
M. DUBOURG
Dans une société où les déviances et les transgressions des normes sociales sont croissantes, il est indispensable de mettre tous les moyens en œuvre pour protéger les individus.
C'est dans ce contexte de plan Vigipirate maintenu, d'attaques terroristes sur le territoire national, qu'une réflexion s'est portée sur la nécessité de renforcer les moyens matériels de la police municipale, notamment par l'achat d'équipements individuels spécifiques garantissant une meilleure protection face aux attaques de plus en plus violentes.
Dans un second temps, face à une recrudescence des délits routiers commis par des quads et des motos, la ville a décidé de créer sa première unité motocycliste en s'équipant de trois motos, afin de doter la police municipale de moyens équivalents à ceux des contrevenants.
Un quatrième véhicule sera nécessaire pour les interventions sur les lieux d'accident de la circulation. Les dépenses prévisionnelles sont évaluées à environ 76 000 € TTC.
La Région Ile-de-France peut subventionner ces matériels à hauteur de 30% des dépenses d'équipement hors taxe.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Merci Monsieur le Maire,
Cette délibération offre la possibilité de remettre en perspective votre action, qui en tout cas dans la rédaction de la note de synthèse, apparaît a minima confuse.
Sa présentation mélange tous les sujets : les déviances aux normes sociales – de quoi s'agit-il exactement ? – le terrorisme, les mini motos, les quads et les incivilités, sans aucune cohérence.
En tant qu'élus municipaux, la municipalité ne nous a jamais communiqué d'information en matière de sécurité qui permettraient d'étayer ses projets qui, pourtant, se multiplient et offrent plutôt l'image d'une surenchère, hier pour le déploiement de la vidéosurveillance, aujourd'hui pour l'armement de la police municipale. Votre action serait-elle si inefficace qu'il faille, mois après mois, alourdir la facture budgétaire alors que nos écoles, nos accueils de loisirs, ou le CCAS, par exemple, attendent des moyens supplémentaires qui ne viennent pas. Nous rappelons également que les Franconvillois paient deux fois pour leur sécurité, sur le plan national et sur le plan local !
Chacun doit bien savoir que le développement considérable du budget « sécurité » depuis 2008 échappe à toute transparence sur les conditions de mise en œuvre des moyens liés à la sécurité et à tout contrôle quant à l'évaluation des outils et mesures par le conseil municipal. Ce n'est pas une condition secondaire, c'est même une question démocratique essentielle tant les pouvoirs du maire et les outils à sa disposition sont importants. Nous sommes opposés à la figure du « shérif local » à la tête d'une équipe de « cowboys ».

Par ailleurs, nous assistons à un mouvement national qui conduit peu à peu les polices municipales à suppléer la police nationale. Pourtant, s'il existe deux polices, nationale et municipale, c'est bien que leurs missions ne sont pas les mêmes. Cette dérive sérieuse s'est accélérée avec la baisse des effectifs de la Police Nationale de 2007 à 2012 (- 7000 postes de policiers, -5% des effectifs) et expose, de plus en plus, les agents de la police municipale à des situations à risque face auxquelles ils ne devraient pas se trouver. Face à cette fuite en avant, nous demandons que les effectifs de la Police Nationale soient renforcés. Des efforts ont été faits depuis plusieurs mois mais ils restent encore à faire. Renforcer les moyens de protection de la police municipale, notamment lorsque l'on sait dorénavant qu'ils peuvent être pris pour cible, ne doit pas conduire à suppléer l'Etat et la police nationale.
C'est pourquoi nous sommes très inquiets de voir bientôt la police municipale intervenir très directement dans la lutte contre les mini motos et les quads qui pourrissent la vie des habitants. Alors que ce problème, qui n'est pas nouveau, il existe depuis 20 ans, appelle bien évidement des actions d'interpellation et de confiscation des véhicules lorsque des actes illégaux sont constatés, ces actions doivent être conduites avec la plus grande prudence. De ce point de vue, la démission des services de l'Etat est inacceptable, notamment parce qu'elle laisse les élus locaux assez démunis. Mais là, encore, le rôle de la municipalité est d'agir au plus près des habitants et des familles, de promouvoir une action qui sensibilise les plus jeunes au risque encouru pour les autres et pour eux-mêmes dans le cadre de ces conduites à risque. Nous regrettons que ces actions pourtant possibles, car elles existent ailleurs, ne soient pas mises en œuvre à Franconville. Effectivement, pour lutter contre les incivilités et le sentiment d'insécurité vécu par les habitants dans les quartiers, un travail de terrain et de proximité doit être effectué par les élus, les habitants, les animateurs, les éducateurs et les associations actives. Elles seront certes moins spectaculaires et plus longues à mettre en œuvre, mais les résultats seront cependant bien réels. Des actions de prévention peuvent être mises en place dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et Prévention de la Délinquance (CLSPD). Des subventions permettraient de mettre en place des actions de prévention routière, par exemple, pour sensibiliser les plus jeunes. La municipalité pourrait faire venir dans le Bois des Eboulures des spécialistes de la question (pompiers, assureurs, voiture-cascade pour démonstration, des pilotes cascadeurs, médecins urgentistes, des personnes handicapées victimes d'accident de moto ou de voiture, des personnes renversées par des motards...). La prévention routière est une priorité de l'Etat depuis 10 ans, les moyens existent. D'autres solutions pour les motos peuvent être imaginées, comme monter un atelier mécanique avec les jeunes et s'entrainer avec des casques sur des terrains autorisés, avec le soutien associatif et des actions municipales pour les jeunes qui joueraient le jeu.
En parallèle à ces actions de prévention, le dialogue entre les jeunes et les adultes doit être une priorité. Les parents, les amicales de locataires, les associations de quartier et les habitants motivés et respectés jouent un rôle essentiel et indispensable à l'amélioration du vivre ensemble et de la tranquillité publique. C'est dans ces échanges constructifs initiés par la municipalité, que des solutions peuvent être trouvées, afin de sortir du vacarme des motos qui sillonnent les quartiers et répondre à la hantise de parents qui craignent que leurs enfants ne soient renversés ...
Par ailleurs, l'armement des policiers municipaux est une « fausse bonne idée » quant à la sécurisation de ces agents. Ce qui les insécurise, c'est le fait que l'on entretienne une confusion entre les uniformes, les véhicules et les missions de la Police Nationale et celles de la Police Municipale. Tout est fait pour faire croire que les polices municipales sont des polices nationales « locales ». Comme nous l'avions précisé lors de la campagne municipale, nous sommes favorables à l'évolution des effectifs des policiers municipaux à Franconville mais également à ce que leurs missions soient recentrées sur des missions de proximité : verbalisation, surveillance de la voie publique, lien avec les commerçants et les habitants, médiation et prévention des nuisances (problème de voisinage) ...
S'agissant du vote de cette délibération, nous ne souhaitons pas vous donner une occasion de dire que nous ne nous préoccupons pas de la tranquillité des Franconvillois, ni de la protection des policiers municipaux. Notre vote favorable ne doit pas faire oublier notre

désaccord sur une politique locale que nous jugeons déséquilibrée et plus que confuse. Nous voterons favorablement cette demande de subvention qui, nous le souhaitons, abondera les finances de la commune.

M. DELATTRE

Je ne vais pas perdre mon temps à répondre à une déclaration totalement idéologique. Ce sont des sujets que les Franconvillois, comme tous les concitoyens, ressentent. Que ce soit à Cergy ou à Franconville, le sentiment d'insécurité est ressenti de la même façon. Dire que l'on demande des policiers à l'Etat, je ne sais pas si c'est du cynisme ou une façon désinvolte de dire « ce n'est pas nous, c'est eux »... Mais nous, nous vivons ici.

En ce qui concerne votre remarque sur le fait que nous ne serions pas clairs... S'il y a bien un sujet sur lequel nous sommes très clairs, c'est celui-là ! Et vous êtes très clairs, vous avez voté contre tous ces dossiers jusque maintenant ! Contre les questions relatives à la Police Municipale, contre la vidéo surveillance... Il y a une vraie gêne par rapport à ces sujets.

Même Cergy s'équipe de vidéo surveillance, c'est donc bien qu'il y a les mêmes problèmes là-bas que chez nous.

Il n'y a aucune incohérence avec la Communauté d'Agglomération, il n'y en aura pas, car la mutualisation concerne la vidéo surveillance. Les voyous se fichent bien des frontières municipales ! Je pense donc que dans les quartiers imbriqués que sont les nôtres avec les communes voisines, la mutualisation de la surveillance est un gage d'efficacité. Mais nous n'avons jamais transféré les pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté d'Agglomération Val Parisis. Et nous ne le ferons pas ! Et aucun maire de la Communauté d'Agglomération ne le fera ! Nous sommes unanimes sur le sujet ! Vous êtes les seuls conseillers communautaires à vous singulariser sur le sujet ! C'est une façon de se singulariser mais pas une de traiter sérieusement les sujets.

Pour le reste, il s'agit d'un dossier de demande de subvention. Si vous le souhaitez, il est possible de vous faire visiter les locaux de la Police Municipale, voire même d'assister à une patrouille. Il vous suffit de prendre rendez-vous avec l'Elu en charge de ce secteur. Vous verrez ainsi par vous-même que les choses ne sont pas opaques, que c'est un métier difficile et que l'on essaie de trouver des solutions.

Je fais partie des personnes qui pensent que la sécurité relève des missions régaliennes, donc de l'Etat, et qu'il lui appartient d'assurer la sécurité des Français.

En Seine-Saint-Denis, il y a deux fois plus de policiers pour 1 000 habitants que dans la Grande Couronne ! Le Val-d'Oise et la Seine-et-Marne sont en sous effectifs depuis toujours. Ce n'est pas le fait du Gouvernement actuel, cela a toujours été le cas. Il existe une très belle Préfecture de Police à Epinay et ici, nous avons le Commissariat d'Ermont qui perd deux ou trois policiers à chaque fois qu'il est décidé d'en envoyer 200 à Marseille ! Donc, le Commissariat d'Ermont est en sous effectifs chronique, il est même supprimé des commissariats comme le nôtre ! Ensuite, on nous parle de police de proximité ! Et j'ai le regret de vous dire que c'est votre gouvernement qui supprime les commissariats subdivisionnaires, à Franconville – où il reste un policier - comme à Taverny, et nous sommes obligés de trouver des solutions sur le terrain, dans le quotidien. Elles ne sont peut-être pas parfaites, mais nous faisons au mieux. Lorsque vous regardez les statistiques, on remarque que systématiquement, à certains endroits, les personnes âgées se font dévaliser au distributeur, nous sommes bien obligés de prendre des mesures pour remédier à cela !

La sécurité n'est pas une idéologie, c'est du pragmatisme. Nous essayons de répondre à des situations compliquées. Nous avons subi toutes les tendances, la Police de proximité notamment. Il y a quelques années, on nous avait demandé d'équiper trois locaux pour y accueillir des policiers... que l'on n'a jamais vu venir !

Dans les quartiers, nous avions des policiers parfaitement intégrés, qui écoutaient les habitants... tout cela a disparu ! Si la Police n'y est pas présente, les quartiers sont livrés à eux-mêmes ! Ce n'est pas en venant d'Ermont, trois ou quatre fois, toutes sirènes hurlantes, que l'on fait un véritable travail de policiers ! Donc, nous sommes bien obligés d'avoir une police de proximité, que nous rémunérons malgré des restrictions de subventions de l'Etat. Nous remplissons notre mission en dépit de tout cela.

M. USTASE (Liste « Faire Front pour Franconville »)
Nous voterons favorablement toutes les questions relatives à notre sécurité.
Je vais inviter mon collègue élu, qui a un peu de doute sur la réalité de la menace terroriste, à prendre en compte le matériel de la Police municipale, notamment les gilets pare-balles qui n'arrêtent que du 9mm. Or, les voyous et les terroristes tirent rarement avec du 9mm ! Si vous avez consulté le dossier de demande de subvention, vous verrez qu'il est prévu une commande de gilets lourds qui sont à même d'arrêter des tirs de Kalachnikov. Je pense que certains ont payé un tribut suffisamment cher, comme Clarissa à Montrouge.
Je pense que c'est important de les équiper de matériels efficaces.

M. DELATTRE
Il ne me semble pas avoir compris que notre Police municipale était équipée de gilets pare-balles niveau zéro... Quant au risque d'armer les policiers, il y en a toujours un. Mais pense-t-on à eux lorsqu'il est mis le feu au véhicule dans lequel ils se trouvent ?!! Ils ne peuvent même pas se défendre parce qu'ils n'ont pas d'arme !! Je crois que là, on dépasse les bornes ! Il faut donc que nos policiers soient formés. Je vous informe donc que Mme le Maire-Adjoint aux sports fait en sorte que les policiers municipaux puissent s'entraîner au stand de tir de la commune. Nous faisons avec les moyens en notre possession pour que tout se passe au mieux.

M. USTASE (Liste « Faire Front pour Franconville »)
En aucun cas, je n'ai dit que les gilets pare-balles dont sont actuellement dotés les policiers municipaux étaient de niveau zéro. J'ai expliqué la différence de catégorie de gilets, entre la classe 3 qui n'arrête que du 9mm et la classe 4 – gilets pare-balles qui sont commandés – qui peut arrêter des tirs de kalachnikov.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Puisque vous nous invitez en toute transparence pour la visite de la Police municipale, je vous rappelle que nous sommes toujours dans l'attente des documents relatifs au CLSPD, des comptes rendus...
Je réponds à notre collègue, pour lui dire d'écouter nos interventions, nous prenons la peine de les rédiger pour une meilleure compréhension.
1 : nous votons favorablement cette délibération.
2 : nous sommes également attachés à la protection des policiers municipaux. Et bien évidemment dans le contexte actuel.
Vous nous dites que nous faisons de l'idéologie ; nous n'en faisons pas. Nous avons un désaccord. Nous estimons que le volet de la prévention n'est pas suffisant. Le découpage qui s'opère actuellement avec la Communauté d'Agglomération n'est pas suffisamment clair.

M. DELATTRE
Je suis en droit de penser que les écoles, les collèges doivent travailler avec des programmes qui ne relèvent pas du délire et que les disciplines scolaires ne soient pas revues tous les deux ? Je pense que c'est la meilleure des préventions.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL, AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

QUESTION N°8

OBJET : FINANCES – CRÉATION DE TARIFS POUR LE STATIONNEMENT PAYANT APPLICABLES A PARTIR DU 1ER MARS 2017.

M. MELKI
Au cours de réunions et d'échanges, tout le monde s'est accordé à dire que l'augmentation des véhicules est constante en Ile-de-France et plus particulièrement dans les communes hors Paris et Petite Couronne. En dehors de ces espaces, le nombre de véhicules baisse.

Le nombre de véhicules par famille augmente. Auparavant, on avait un ou deux véhicules par foyer ; maintenant, on parle plutôt de 3, voire 4 véhicules. Il s'agit donc d'un élément qu'il faut prendre en compte.
En Grande Couronne, 61 % des habitants utilisent leur véhicule pour aller travailler au détriment des transports en commun qui, il est vrai pour le Val-d'Oise, ont été écartés des rénovations et des modernisations.
A Franconville, comme ailleurs, nous gérons ces contraintes qui s'imposent à nous.
Notre objectif est de faire coordonner trois types d'usage :
- résidentiel
- professionnel
- clientèle.
Il a été nécessaire d'organiser tout cela, car en plus de ce que je viens de vous exposer, par secteur, nous avons des problèmes de véhicules ventouses. Il me semble qu'au cours de l'année, plusieurs centaines ont été enlevées. Par ailleurs, nous avons constaté le stationnement de véhicules de personnes souhaitant se rendre à la gare mais n'habitant pas la commune.
Nous sommes en fait arrivés au bout de ce que proposait la zone bleue où, je vous le rappelle, toutes les heures et demie, on doit bouger son véhicule. Le constat fait apparaître que sur un emplacement gratuit, la rotation est de deux véhicules par jour alors que les statistiques prévoient 6 à 8 véhicules sur la même place dans le cadre du stationnement payant.

Enfin, la régulation du stationnement permettra de maintenir et de développer les commerces. C'est ce que j'appelle « la boucle économique ou de développement » : le fait que les commerces aient des clients, cela booste le centre-ville, les paniers d'achats sont plus conséquents. Il est important pour nous de protéger les centres villes.
Ces mesures doivent être incitatives et pas confiscatoires. Bien évidemment, nous ne sommes pas à Paris, tout le monde s'est déjà garé au moins une fois à Paris où le stationnement est très cher. Toutes ces réflexions, nous nous les sommes faites. En parallèle, la Communauté d'Agglomération travaille sur les modes doux, un plan de circulation va être lancé en 2017 et sur notre commune, nous avons le projet de restructuration de la ligne de bus 30.03, dès février 2017. D'autres projets sont aussi en cours de réflexion.
Nous en arrivons donc aux trois secteurs concernés par le stationnement payant, qui représente au total 1 262 places :
- Centre-ville : 758 places ;
- Gare : 464 places ;
- Centre commercial Cadet de Vaux : 40 places.
Nous avons eu de nombreuses concertations avec les commerçants, par secteur de ville, avec la population, lors de réunions publiques et au sein des Conseils de quartier.
Le Centre-ville et le Centre Commercial Cadet de Vaux ont été matérialisés sur le même plan, la Gare faisant l'objet d'un plan séparé.
Les zones en rouge correspondent à des stationnements de courte durée.
A noter qu'au-delà de 2h30, on ne peut plus prolonger son stationnement en zone rouge, on doit libérer la place de parking.
Les zones en vert correspondent à des stationnements de plus longue durée ; il est possible d'y stationner au maximum une journée, couvrant une plage horaire de 9h à 19h.
Nous avons souhaité instaurer les tarifs les plus lisibles possibles.
Je précise également qu'il s'agit d'abonnements « 12 mois glissants », c'est-à-dire que la fin de l'abonnement interviendra 12 mois après à la prise de cet abonnement.
Les zones en violet concernent plus particulièrement la gare, où l'on retrouve néanmoins des stationnements en zones rouge et verte.

La spécificité de la zone violette tient aux deux tarifs qui sont proposés. Nous avons distingué les Franconvillois des autres usagers du parking de la gare, car nous nous sommes aperçus que ces derniers étaient très nombreux à occuper les places de stationnement. Pour information, nous nous sommes basés sur les pratiques des communes avoisinantes.
L'abonnement mensuel pour les Franconvillois est fixé à 12€ alors que l'abonnement hebdomadaire est de 30€ pour les non-Franconvillois. Ces tarifs sont similaires, à un ou deux euros près, à ceux pratiqués à Cormeilles, par exemple.
Nous avons également créé un stationnement gratuit pour les véhicules affichant la carte PMR et le Caducée et une gratuité d'une heure trente pour les véhicules électriques. A ce sujet, 9 bornes de recharge sont d'ailleurs en cours d'installation par la Communauté d'Agglomération.
La mise en œuvre du stationnement payant interviendra un mois plus tard que prévu, non par impréparation comme je l'ai entendu dire, mais afin d'être livré en temps et en heure, compte tenu de la trêve des confiseurs. Donc, commencer le 1er mars 2017 était plus pertinent, aux dires mêmes de l'entreprise retenue dans ce dossier.
Nous avons instauré une période pédagogique durant laquelle les agents de police municipale apposeront des papillons sur les pare brises pour indiquer qu'il s'agit d'une zone de stationnement réglementé et le montant de l'amende qui aurait dû être acquittée.
Le type d'horodateurs installés demande à ce que le numéro d'immatriculation du véhicule soit saisi. Le logiciel reconnaîtra si l'on est résident, professionnel...Pour cela, il faudra avoir constitué son dossier (disponible sur internet) auprès de l'accueil des Services Techniques, à compter du 16 janvier 2017.
Ensuite, les Franconvillois souhaitant s'abonner, après avoir constitué leur dossier, pourront aller régler directement à l'automate.
La gestion des horodateurs sera assurée par les Services Techniques et une maintenance de deux ans est prévue au contrat.
La surveillance des stationnements sera effectuée par des Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Un recrutement est d'ailleurs en cours ; les plannings sont déjà établis, du lundi au samedi.
Je tenais à remercier les Services municipaux pour leur participation au montage de ce dossier, depuis plus d'un an, ainsi qu'aux membres du groupe de travail constitué en parallèle.

M. MAYENOBE (Liste « Faire Front pour Franconville »)
Monsieur le Maire, tout a été dit sur votre projet d'instauration de stationnements payants dans plusieurs quartiers de notre ville. En ce qui concerne notre Groupe, nous nous y opposerons car, par quel que bout que l'on prenne cette option, elle constitue bel et bien un nouvel impôt supplémentaire pour les Franconvillois et, singulièrement pour les automobilistes, éternels "vaches à lait". En effet, ce système est intrinsèquement déficitaire car, ni les investissements très coûteux ni les frais d'entretien, de maintenance et de personnel ne seront contre balancés par le produit des stationnements. A la limite, quitte à embaucher des agents de contrôle, la Ville pourrait faire appliquer plus rigoureusement les règles actuelles du stationnement en "zone bleue".

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Merci Monsieur le Maire,
Merci M. Melki pour cette présentation. Le stationnement est un sujet très important qui touche à la vie quotidienne des Franconvillois. Notre opposition au stationnement payant est totale et déterminée. Nous sommes opposés à :
Une décision précipitée, preuve en est que ce soir vous nous proposez de repousser l'entrée en vigueur de cette mesure dont la date initiale d'application était le 1er février, que vous reportez au 1er mars 2017. Cette décision n'a pas été débattue dans le cadre des orientations budgétaires 2016 et le débat d'orientation budgétaire 2017 n'est toujours pas programmé.

une décision en réponse à une situation que vous avez contribuée à créer avec les effets tout à fait réels du PLU. L'augmentation non maîtrisée de la population, sans vision, ni cohérence, à laquelle s'ajoute le mitage des quartiers pavillonnaires conduit à l'engorgement de plus en plus important de notre ville.
une décision qui n'a jamais associe les élus de l'opposition, contrairement avec ce que vous avez écrit. Ni en commission, ni en conseil municipal sous la forme d'un projet tel que vous auriez pu le faire ! Jamais. D'ailleurs, l'étude de cette délibération n'a pas été présentée en commission technique où elle a été retirée de l'ordre du jour. La seule décision de tarification nous a été présenté il y moins d'une semaine.
une décision technocratique puisqu'elle crée quatre type de zones de stationnement pour une ville de 6,19 km².
une décision coûteuse pour les Franconvillois car ce sont eux qui financeront intégralement, à hauteur de 200 000 € ce mauvais projet. Ce chiffre s'ajoute à la facture des augmentations des taxes d'habitation et foncière, ainsi qu'aux augmentations de tarifs municipaux totalement disproportionnées. Vous facturerez également les Franconvillois qui se rendent à la gare quotidiennement, certes, en voiture, mais qui font le choix de se rendre au travail en train !
une décision de privatisation de l'espace public qui ne cesse de se réduire, sous l'effet du bétonnage et de la clôture des copropriétés, dont nous rappelons qu'elle s'est faite pour partie sur le compte du budget municipal sans aucune transparence.
une décision anti économique, qui rend payant l'accès aux commerces de notre ville, comme si les commerçants dont leur activité, parfois fragile, en avait besoin. Il ne faudra pas s'étonner que, notamment les jours de marché, des Franconvillois se déplacent dans d'autres communes limitrophes où le stationnement est réglementé mais gratuit.
une décision anti sociale, qui rend le stationnement payant alors que des Franconvillois ont peu ou pas les moyens d'assumer cette nouvelle dépense régulièrement et qui s'ajoute à d'autres.
une décision inaboutie car elle reporte la décision concernant les macarons de stationnement dont les Franconvillois bénéficient actuellement et reporte d'autant plus la question du plan de circulation à la fin de l'année 2017.
une décision hypocrite car la mise en œuvre du stationnement payant s'accompagne du recrutement de 6 ASVP, dans le cadre du dispositif des emplois d'avenir, dispositif visant à permettre à des jeunes sans qualification d'accéder à un emploi aidé. Vous êtes aujourd'hui bien heureux de pouvoir compter sur cette mesure, ainsi que sur l'aide financière de l'Etat. Par ailleurs, la délibération n'explique pas comment vous compter pérenniser ces emplois, au-delà des contrats d'avenir. Il s'agit tout de même de 6 postes.
une décision insensée car elle ne tient pas compte du quotidien des habitants, dont nous rappelons qu'en s'installant à Franconville, hier, aujourd'hui ou demain, ils ont fait un choix de vie résidentiel. C'est d'abord cela le quotidien des Franconvillois et celui de notre commune, celle d'une ville résidentielle où, oui, les habitants utilisent fréquemment leur voiture pour se déplacer. Nous ne sommes pas ici à Paris ou en première couronne où les modes de déplacement alternatifs sont bien plus développés.
et surtout une décision étriquée qui n'intègre pas une vision globale, celle des déplacements et des modes de transports alternatifs. La circulation piétonne à Franconville n'est pas votre priorité, un certain nombre de trottoirs sont dans des états lamentables. Les trottoirs, en conséquence de la densification, sont de plus en plus rétrécis. Le boulevard Maurice Berteaux en est un très malheureux exemple. Le plan de circulation douce est au point mort depuis plusieurs années. Les bandes cyclables ne remplacent pas les pistes cyclables en site propre. Espérons que l'Agglomération, dont c'est aujourd'hui la compétence, fera preuve d'un peu plus de volontarisme sur le sujet.
En réalité, vous auriez pu défendre une mesure de bonne foi en recrutant six ASVP comme vous le faites actuellement, afin de rendre effectif le stationnement en zone bleue et faire respecter tout simplement les règles actuelles. Vous faites le choix d'une usine à gaz.
Vous auriez pu défendre une mesure de bonne foi qui instaurait le stationnement payant à partir d'une heure et trente minutes, laissant la possibilité aux Franconvillois de stationner

gratuitement comme ils le font actuellement dans le cadre de la zone bleue. Vous avez préféré une mesure coûteuse.
Cette décision est finalement à l'image de ce qui nous sépare, la vision d'une ville qui, nous le souhaiterions, prend en compte la vie de tous habitants, notamment leur contrainte quotidienne et leurs moyens financiers, une vision qui ouvre la ville, son espace public, donne envie de s'y déplacer, qui n'engage pas le repli sur soi, qui imagine et innove. Vous adoptez le stationnement payant quand d'autres communes voisines font marche arrière. Nous voterons CONTRE cette délibération.

M. DELATTRE
Ce qui nous sépare, c'est la démagogie ! Dire que toutes les autres villes font machine arrière sur cette question ! Nous nous sommes quand même renseignés sur ce qui se pratiquait dans les autres communes... Vous avez cité Sannois. Sachez que ses horodateurs ont des problèmes techniques ; en aucun cas la ville de Sannois ne renonce au stationnement payant pour ses zones commerçantes et son centre-ville. Nous sommes la 5ème ville du département : croyez-vous que les quatre autres villes ne pratiquent pas le stationnement payant ? Nous nous sommes longtemps contentés de la zone bleue. Qui peut dire que ce système est satisfaisant ? 150 à 200 personnes se sont déplacées pour les réunions de quartier organisées sur le thème du stationnement. A aucun moment, nous n'avons entendu un discours comme le vôtre. Il y a des abus dans le stationnement et la solution que nous proposons est une mesure de régulation. Je vous fais remarquer que les tarifs sont extrêmement bas : 12 € mensuels pour un stationnement en zone violette (à la gare), ce n'est pas cher. Nous souhaitons y apporter de la fluidité, tout comme en centre-ville. Il me semble que l'Opposition que vous représentez méconnaît les problèmes urbains d'aujourd'hui.
Nous souhaitons faire en sorte que cette ville progresse. Votre intervention rejoint celle du Front National et son opposition aux nouvelles constructions. Que souhaitez-vous pour les jeunes de ce pays ? Qu'ils fassent le saut de puce vers l'Oise ou l'Eure ?...

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Est-ce que vous les connaissez, les jeunes de la ville ? J'ai des amis qui ont acheté et qui paient 1 200 € par mois ! Voilà ce que vivent les jeunes de notre ville...

M. DELATTRE
Je ne vous ai pas interrompu, vous n'avez pas la parole !
Nous appliquons la loi SRU ! Vous fréquentez paraît-il l'Assemblée Nationale, les lois devraient vous inspirer ! Il s'agit de construire la ville dans la ville ! Le gouvernement, VOTRE gouvernement dit qu'il manque 70 000 logements par an en Région Parisienne. Et si cela ne suffit pas, les départements de l'Oise et de l'Eure seront impactés. Et nous avons beaucoup d'employés qui habitent l'Eure. Si c'est ce que vous souhaitez ! Alors faire un effort pour le partage, dans une ville agréable, quoi que vous en disiez et quoi que vous disiez sur les trottoirs ! Donc effectivement, lorsque le budget est amputé de 2 milliards d'euros, ce sont les dépenses comme l'entretien des trottoirs, qui sont différées. J'aurais préféré qu'il en soit autrement, mais avec cet élément budgétaire – et comme nous sommes une commune pauvre – nous faisons avec nos moyens.
Tous les jours, le préfet nous presse de construire, fait pression sur nous, et même dans le cadre du PLH de la Communauté d'Agglomération, il lui est demandé de doubler ce qui lui était demandé l'an passé !!! Donc, vous êtes le représentant du gouvernement qui me demande de construire en application de la loi, et vous me dites que je fais n'importe quoi !
Il y a des quartiers qui méritent d'être boostés, d'autres un peu moins, c'est vivant, une ville... Le défi est de faire en sorte que tout le monde puisse y vivre. Nous avons de l'habitat individuel, de l'habitat collectif et nous essayons d'avoir un centre-ville vivant ! Toutes les communes de la taille de la nôtre ont du mal avec leur centre-ville, à tel point que le marchand de journaux du Centre s'en sort à peine. Si personne ne fait rien pour dynamiser ce secteur, qui a vieilli, notre centre-ville continuera à dépérir. Vous savez pertinemment que la population du quartier est retraitée et que son niveau de vie a diminué.

On doit créer de la solvabilité, attirer des jeunes actifs dans ces secteurs. Un 1/3 des jeunes que nous accueillons dans notre ville sont des primo-accédants. Et nous sommes très fiers qu'ils accèdent enfin à la propriété. C'est un projet qui se réalise dans leur vie, l'accession à la propriété est un parcours. On peut donc commencer par une action sur les logements sociaux, mais l'idée forte reste quand même que les habitants soient propriétaires de leur logement. Dans un contexte où le versement des retraites sera de plus en plus compliqué, vous n'aurez pas d'autre choix que de déménager dans des régions moins chères que la région parisienne, si nous ne faisons rien.
Je peux donc vous dire que nous n'avons pas à rougir de ce que nous faisons, dans le cadre des lois qui s'imposent à nous.
Les courbes de l'INSEE enregistrent la richesse des foyers, leur capacité contributive... Il est vrai que les impôts sont arrivés à un niveau où l'on a plus un centimètre de marge, je le regrette, à Franconville comme ailleurs !
Donc, si dans un pays, on ne peut pas construire !... Si nous écoutons les Préfets et ne construisons que des logements HLM, je me demande si nous ne perdons pas le cap, si nous sommes capables de dire que notre cap, ici à Franconville, est celui de construire à la fois des logements sociaux et des logements en accession à la propriété. Je suis heureux d'accueillir dans notre ville de jeunes couples, qui travaillent et qui veulent s'en sortir dans la vie. Car, contrairement à ce que l'on raconte, les prix sont encore abordables à Franconville. Cela permet de revitaliser les associations, de remplir nos écoles... Dans un pays où l'on a peu de travail et peu de logements, en construisant des logements, nous créons des emplois. On ignore qu'un logement est égal à 1.8 emploi, ce n'est pas négligeable. S'il n'y a pas de travail, pas de logement et des formations insuffisantes, quel avenir souhaitez-vous pour les jeunes ?!
En ce qui me concerne, j'ai toujours pris des risques ; et le risque du PLU, je l'ai pris et je l'assume. Il a fallu que nous fassions quelque chose pour enrayer la baisse du niveau de vie de nos habitants. Nous appliquons des tarifs différenciés pour les cantines notamment, et ils ne sont pas excessifs, loin de là... Nous pouvons les comparer à toutes les communes, nous n'avons pas à rougir.
Nous sommes une ville qui cherche à accueillir tout le monde correctement, quoi qu'on en dise.
Permettez-moi de dire au moins une fois dans l'année ce que je pense de tout ceci !
Voilà qui est fait !

M. MAYENOBE (Liste « Faire Front pour Franconville »)
Le vibrant discours que vous venez de prononcer sur votre politique de la ville ne nous a pas convaincus et nous vous le demandons : votre décision d'instaurer des stationnements payants dans notre commune améliorera-t-elle le pouvoir d'achat des Franconvillois et leur joie de vivre à Franconville ?

M. DELATTRE
Une ville sans commerces, sans accessibilité, sans fluidité dans le stationnement, ce n'est pas mon choix. Cela fait une trentaine d'années que je vous connais et je connais également votre point de vue sur Franconville.
Je crois que les jeunes ont le droit de se loger, de se former et d'avoir un centre-ville vivant. Il y a un problème spécifique sur le centre-ville et nous essayons de le résoudre. Tout comme nous essayons d'avoir une vie associative active. Le week-end dernier, nous avons reçu les séniors pour fêter la fin d'année, j'ai été heureux de les recevoir, mais pour ce faire, il faut un peu de moyens. Lorsque vous nous dites que la ville est morte, vous devriez plutôt venir assister à cette réception. En tout cas, si vous n'êtes pas convié, vous le serez la prochaine fois, si je suis encore là.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Une question technique par rapport à la présentation qui a été faite.
Vous avez indiqué que les dossiers devaient être retirés aux Services Techniques.
Y aura-t-il une possibilité de faire les démarches en ligne ? Ce serait souhaitable...

M. MELKI
Les dossiers seront à retirer aux Services Techniques et pourront être téléchargés sur le site de la ville. Nous essayons de mettre en place un fichier format PDF qui pourra être rempli en ligne.
Les inscriptions commenceront mi-janvier 2017 pour arriver tranquillement vers la mise en service du stationnement payant, au 1er mars.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Par rapport à vos propos, vous auriez une forme de crédibilité si vous ne nous aviez pas accusé, durant des années, jusqu'en 2009, de vouloir bétonner la ville ! Je peux vous sortir les tracs avec vos propos contre nous, l'Opposition !
Instiller, au fur et à mesure des années, quelques logements sociaux, quelques commerces, et évidemment du résidentiel, nous n'y étions pas opposés alors même que vous nous accusiez de vouloir bétonner la ville. Vous n'allez pas réécrire l'histoire aujourd'hui ni retourner la situation !
Vous m'accusez de vivre hors sol, alors que vous avez soutenu, lors de la primaire de la droite, un candidat qui voulait faire je ne sais plus combien d'économie sur les dépenses publiques, et maintenant, vous soutenez un candidat qui en préconise 100 milliards ! Vous n'allez pas me dire que les collectivités territoriales ne vont pas en pâtir ! Là aussi, il faut être sérieux ! Vous ne pouvez pas défendre au Sénat la baisse des dépenses publiques et dire ici que vous n'avez pas assez de moyens, il faut être cohérent ! Je ne suis pas favorable à la baisse des dotations de l'Etat, on ne l'a jamais voté. Nous l'avons dénoncé hier, lorsque M. Baroin a proposé de les geler.
En ce qui concerne le boulevard Maurice Berteaux, je veux bien que ce soit François Hollande le responsable de la taille des trottoirs ! Ce sont les règles d'urbanisme qui ont un jour conduit à avoir cette taille ! J'emprunte ce boulevard pour me rendre à la gare tous les jours, je peux vous dire que la taille des trottoirs est une catastrophe ! Et vous n'avez pas profité du renouvellement urbain de ce secteur pour que ce soit plus confortable ! Vous parlez de jeunes familles, donc, expliquez-moi comment vous faites avec une poussette ! Vous allez me répondre que c'est une taille réglementaire, mais dans la réalité, c'est ce que l'on vit !
Cessez de nous dire que nous ne sommes pas Franconvillois !

M. VERBRUGGHE
En ce qui concerne le boulevard Maurice Berteaux, la différence ressentie tient au fait qu'auparavant, il y avait une clôture avec un pavillon et que désormais, il s'agit d'un immeuble. Le trottoir a la même taille qu'avant la construction du bâtiment, je peux vous le prouver. La taille légale d'un trottoir est 1.40 m. Vous pouvez aller vérifier, il mesure plus d'un mètre quarante. Et je maintiens que la limite de propriété qui existait avant et après les travaux est la même. Le trottoir PARAÎT plus court, parce qu'il s'agit désormais d'un immeuble.
En ce qui concerne les parkings, je vous signale que Mme Duflot a rédigé une loi qui abolissait quasiment totalement les parkings pour certaines constructions. Nous n'avons pas fait ce choix à Franconville.
En ce qui concerne la résidentialisation, vous concevez donc comme normal qu'une résidence privée laisse ses parkings ouverts de façon à ce que d'autres viennent se garer sur les emplacements des résidents !

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Vous avez fait le choix de clôturer toute la résidence, alors qu'il y a des endroits où l'on ne peut même plus accéder en voiture. Il aurait suffi de mettre une barrière à certains endroits.

M. VERBRUGGHE
Je connais des résidences complètement clôturées, juste derrière l'ancien laboratoire du Clos Bertin.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition des Listes « Vivre à Franconville » et « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE le Maire à créer des tarifs de stationnement payant applicables à partir du 1er mars 2017. (Annexe)

QUESTION N°9

OBJET : SPORTS - SUBVENTION ACCORDÉE A L'ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) DANS LE CADRE DE LA MOBILISATION POUR LE TÉLÉTHON LE 3 DÉCEMBRE 2016.

MME FORTUNATO

Chaque année, lors du premier week-end du mois de décembre, une mobilisation nationale permet à l'AFM de récolter quelques millions d'euros en faveur du Téléthon. Cette association place le soutien à la recherche et la découverte de traitements innovants au cœur de son action.

Afin de contribuer à cette mobilisation, la Ville de Franconville a souhaité renouveler sa participation, en reversant intégralement à l'AFM la recette de la piscine de la Ville, réalisée le samedi 3 décembre 2016, dédié au Téléthon, sous la forme d'une subvention exceptionnelle. La recette s'est élevée à 715.25 €. Le montant de la subvention sera donc de 716 €, puisqu'arrondie à l'euro supérieur.

Pour information, en 2015, cette subvention s'était élevée à 470 €, en plus des actions mises en place sur la ville par les services et les associations.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la proposition d'octroyer une subvention à l'AFM de 716 €, montant équivalent à l'euro supérieur de la recette des entrées de la piscine de la Ville du samedi 3 décembre 2016.

QUESTION N°10

OBJET : SPORTS – CRÉATION DE TARIFS RELATIFS À L'ACTIVITÉ AQUABIKE EN PISCINE.

MME FORTUNATO

A compter du 20 février 2017, la Commune proposera aux usagers de la piscine municipale une nouvelle activité, l'Aquabike.

Deux possibilités seront offertes :

- la participation à des cours collectifs dispensés par un éducateur sportif diplômé d'Etat,
- la location libre d'un vélo dans le petit bassin durant 1h maximum, sur réservation.

Ces deux activités sont proposées aux adultes et autorisées aux mineurs à partir de 16 ans accompagnés d'un responsable légal. Il convient donc de fixer les tarifs de l'activité Aquabike, selon ces deux options. Par ailleurs, un tarif du cours, dit de lancement, à 50%, est proposé afin de faire connaitre cette nouvelle activité :

Libellé	Tarif
30 mn cours collectif + entrée piscine	12 €
Location libre d'une heure sans entrée piscine	4 €
Tarif promotionnel de lancement d'activité du 20 au 26 février 2017 : 30 mn cours collectif + entrée piscine	6 €
Carte de 10 entrées cours collectifs + entrée piscine	110 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus.

QUESTION N°11

OBJET : SPORTS – CRÉATION DU TARIF DE CARTE D'ABONNEMENT INDIVIDUELLE AUX MINI-SÉANCES DE LA PATINOIRE.

MME FORTUNATO

Il convenait de créer un tarif spécifique pour la carte individuelle de 10 entrées aux mini-séances, valable un an, afin d'offrir un tarif réduit aux usagers fréquentant régulièrement la patinoire. La carte individuelle de 10 entrées mini-séances (valable 1 an) est de 34 €.

M. DELATTRE

A ce propos, je précise que la surfaceuse de la Patinoire va être changée. Elle a quand même 19 ans ! Un appel d'offres va permettre d'équiper cet équipement d'un nouveau matériel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le tarif de 34 € pour la carte de 10 entrées mini-séances.

QUESTION N°12

OBJET : SPORTS – CRÉATION DE TARIFS POUR DES SÉANCES D'ENTRAINEMENT AU TIR AU STAND DE TIR MUNICIPAL RENÉ DENEUX A FRANCONVILLE.

MME FORTUNATO

La Police Municipale de Franconville est armée depuis juillet 2016, avec des armes de catégorie B1 (armes à feu de poing : révolver 38) et lanceurs de balles de défense (LBD). Aujourd'hui composée de 16 agents, elle comprendra 19 policiers municipaux d'ici le début de l'année 2017.

Chaque policier a l'obligation d'effectuer deux séances de tir par catégorie d'arme et par an. Ces séances impérativement encadrées par un moniteur au maniement des armes agréé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

De fait, une mise aux normes du stand de tir municipal René DENEUX est en cours, la fin des travaux étant programmée pour fin décembre 2016. Il est actuellement mis à disposition par convention annuelle, à l'Association de tir *La Cible Franconvilloise*. Cette convention de mise à disposition gratuite encadre l'activité de l'association selon un planning précis, qui laisse le lieu libre d'accès tous les matins jusqu'à 14h du lundi au vendredi.

Compte tenu qu'un certain nombre de communes environnantes souhaitent armer leur police municipale, et en raison de la difficulté de trouver des plages horaires disponibles à l'entrainement au tir de ces policiers, il est proposé de créer un tarif correspondant à des séances de 3h pour 6 policiers avec le type d'armes utilisées (B1, LBD et Taser), et un principe de dégressivité pour le rendre attractif.

Nombre de séances	Prix par séance	Total
1	420 €	420 €
2	400 €	800€
3	380 €	1.140 €
4	360 €	1.440 €
5	320 €	1.600 €

La nécessaire dépollution annuelle du site sera à la charge de la Ville.

M. USTASE (Liste « Faire Front pour Franconville »)
Je voudrais savoir s'il est prévu que l'un des membres de la Police municipale soit formé pour être Moniteur au Maniement des Armes (ou MMA) afin d'être totalement autonome sur leur entraînement.

M. DELATTRE
L'un d'entre eux est déjà Moniteur pour le maniement des armes.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Vivre à Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE la création de tarifs et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

QUESTION N°13

OBJET : PRÉSENTATION DES ACTIONS PROPOSÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ).
MME LE MOING
Le 15 octobre, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) s'est réuni et je propose de vous détailler les projets que les 34 membres du CMJ ont approuvé.

- **Commission vie sociale** :

- Les jeunes ont proposé des actions au profit de l'Association Petits Princes.
Cette association réalise les rêves d'enfants et adolescents malades atteints de cancers, leucémies et maladies génétiques. Afin que la somme réunie soit plus conséquente, le CMJ souhaite mener des actions tout au long de l'année scolaire 2016-2017. Par exemple :
  - Emballage des cadeaux de Noël à *Cultura* en décembre,
  - Bourse aux livres,
  - Confection et vente de bijoux,
  - Don de 1 € par jeune lors de *Franconville en scène*, du Bal des collégiens, du spectacle de fin d'année du service Jeunesse.

Le CMJ se propose d'y associer des sponsors afin d'obtenir une recette plus importante, lors d'événements sportifs tels que des courses solidaires où 1€ serait reversé par kilomètre parcouru (*Bike & Run*, ...).D'autres actions pourront être menées durant l'année pour augmenter la collecte.
Le CMJ versera à l'association les dons collectés à l'issue de chaque opération.

- Les actions intergénérationnelles se poursuivent au sein des maisons de retraite de la ville. Pour les fêtes de fin d'année, les jeunes projettent de participer à un atelier cuisine à la maison de retraite des Montfrais suivi d'un goûter. Cette année, le partenariat s'est fait avec les Montfrais, mais d'autres projets ont déjà été menés dans d'autres résidences pour Personnes Agées.

- **Commission Loisirs/Sports/Evénement :**

Une nouveauté est prévue : l'organisation d'un festival de culture Manga.
Différentes animations sous forme de stands seront proposées le samedi 25 février 2017, de 10 h à 18h, dans la salle polyvalente de l'Espace Saint-Exupéry :
– Ateliers dessin manga, origami, calligraphie, « papercraft » (maquette en papier ou carton)
– Atelier cuisine (réalisation d'un Bento)
– Espace jeux vidéo
– Animation body painting
– Tournoi de cartes Pokemon
– Combats de Sumo
– Stand de jeux japonais, anciens et modernes
– Exposition de dessins et de figurines sur l'univers Manga proposée par l'atelier dessin du service Jeunesse, des associations et collèges de la ville
– Installation d'un food-truck de cuisine asiatique sur le parvis de l'Espace Saint-Exupéry
– Stand avec présence d'un dessinateur réputé de Manga.

Le budget nécessaire pour cette action s'élève à environ 3 000 €, ce coût étant prévu dans le budget Jeunesse.

- **Commission Cadre de vie**

Il est prévu la mise en place d'une collecte de bouchons sur la ville au profit de l'association *Les Bouchons d'Amour*.
Je vous rappelle que le produit financier de la vente des bouchons permet de financer l'achat de matériel pour les personnes en situation de handicap, les fédérations Handisport et Handi-chiens. L'association étant uniquement fondée sur le bénévolat, **1 € récolté = 1 € redistribué.**
L'idée des Elus de cette commission serait de proposer l'installation de containers de collecte de bouchons, dans différents lieux de la Ville, à définir.
Les jeunes élus ont également rencontré M. Secq, responsable de l'association *Les Bouchons d'amour* à Franconville, qui leur a exposé le fonctionnement de la collecte. Ils ont participé au tri des bouchons à cette occasion.

M. LAMOURI (Liste « Vivre à Franconville »)
Une petite question sur le fonctionnement du CMJ : est-ce que les jeunes de la ville sont consultés sur l'offre de services en termes d'animation sur la commune ?
Pour exemple : j'avais adressé un courrier à M. le Maire sur le mauvais état des installations sportives de la Fontaine Bertin et j'avais eu pour réponse que les jeunes seraient interrogés sur ces questions et leurs besoins. J'en avais également discuté avec M. Melki. Y-a-t-il des rénovations prévues sur ces infrastructures très dégradées et pourtant très fréquentées par les jeunes ?

MME LE MOING
Les jeunes Elus sont très présents lors de leur commission et M. le Maire tient à ce qu'un Elu adulte les assiste. Ces sujets sont bien évidemment abordés. Récemment, le skate-park a été rénové, il s'agissait d'un projet porté par les jeunes. Tous les sujets sont abordés, mes collègues élus et les services municipaux étant sollicités pour aider le CMJ à concrétiser leurs projets.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les actions proposées par le CMJ et AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout acte et document s'y rapportant.

QUESTION N°14

OBJET : MARCHÉS PUBLICS/ENFANCE – APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 14IN018 (lot 2) SIGNÉ AVEC LA SOCIÉTÉ TECHNOCARTE POUR DÉVELOPPER DE NOUVELLES FONCTIONNALITÉS DU KIOSQUE FAMILLE.

M. LANDRY
En 2014, la ville a procédé à l'achat d'un logiciel à la Société Technocarte afin d'effectuer les inscriptions scolaires et celles des activités périscolaires, auprès du guichet unique ou via le kiosque famille du logiciel. Le marché 14IN018 a été notifié le 2 juillet 2014, pour une durée de 48 mois.
Les modalités d'utilisation sont actuellement les suivantes :
- La première inscription nécessite une présence physique de la famille au cours de laquelle elle fournit les originaux des documents demandés au guichet unique et reçoit ses identifiant et mot de passe pour accéder au kiosque famille.
- Les réinscriptions aux activités se font tous les ans (auprès du guichet unique ou par le biais du kiosque famille).
- Le choix des activités est à renouveler tous les ans (auprès du guichet unique ou par le biais du kiosque famille).
- La demande de réinscription par le kiosque famille doit se faire activité par activité.

- La fiche sanitaire doit être mise à jour tous les ans (auprès du guichet unique ou par le biais du kiosque famille).
- Les pièces du dossier de l'enfant (la fiche sanitaire et le dossier d'inscription aux activités périscolaires et centres de loisirs), doivent êtres scannées et envoyées par la famille. Elles sont conservées sur la base de données du logiciel.

Pour répondre aux demandes des familles, des développements sont nécessaires afin d'apporter les modifications suivantes sur le kiosque :

- Les inscriptions aux activités sont valables le temps d'un cycle scolaire : à savoir 3 ans pour le cycle maternel et 5 ans pour le cycle élémentaire. Les activités demandées en début de cycle seront donc reportées automatiquement l'année suivante.
- Les modalités d'ajout d'une ou plusieurs activités, en cours de cycle, seront simplifiées. Un catalogue, avec la visualisation de toutes les activités restantes, sur la même page, va être mis en place.
- L'ajout d'activités supplémentaires au dossier de l'enfant se fera en cochant lesdites activités sur une seule et même page.
- L'accès à la page des nouvelles inscriptions se fera via le dossier de l'enfant.
- Les fiches sanitaires et dossiers d'inscriptions aux activités seront renseignés en ligne et enregistrés directement dans le dossier enfant, (Sauf pour les enfants porteurs d'un Protocole d'Accueil Individualisé : le dossier devra être complété chaque année).
- La nouvelle version permettra aux animateurs des centres de loisirs de visualiser les fiches sanitaires des enfants, directement sur les tablettes.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Nous voterons favorablement cette délibération. Ces évolutions étaient attendues, il est bien qu'elles se mettent en place.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les termes de l'avenant N°1 au marché, entre la Commune de Franconville et la Société Technocarte, et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer cet avenant et tout document y afférent.

QUESTION N°15

OBJET : TECHNIQUES/MARCHÉS PUBLICS – MARCHÉ N° 16BA51 – PRESTATIONS DE NETTOYAGE DANS DES BATIMENTS COMMUNAUX – AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ.
M. LANDRY
Une procédure de consultation a été lancée sous forme d'un appel d'offres ouvert européen. La publicité a été adressée le 6 octobre 2016 au BOAMP, au JOUE et mise en ligne sur le profil acheteur et le site internet de la ville. La date de remise des offres était fixée au 15 novembre 2016 à 17h. Il s'agit d'un marché non alloti.
Le marché a pour objet les prestations de nettoyage permettant de maintenir en bon état de propreté les locaux des bâtiments communaux prévus dans le présent marché, soit quatre groupes scolaires et une école maternelle.
Lieu d'exécution :
- Groupe scolaire Jules Ferry ;
- Groupe Scolaire Carnot ;
- Groupe Scolaire Epine Guyon ;
- Groupe Scolaire René Watrelot (Gare) ;
- Ecole maternelle Montédour.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 décembre 2016 en vue de se prononcer sur l'attribution du marché. Au vu des offres analysées, la Commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer le marché à la société MAINTENANCE INDUSTRIE siégeant 14, rue d'Annam 75020 PARIS pour un montant de 327 778,90 € HT soit 393 334,68 € TTC.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Nous ne voterons pas favorablement cette délibération, comme indiqué lors de la Commission d'Appel d'Offres. Nous avons bien compris qu'il s'agit d'une expérimentation et qu'à terme, il s'agit d'externaliser l'ensemble des prestations pour les bâtiments scolaires. Nous y sommes opposés. Je remercie M. Landry et le service des marchés publics pour le déroulement des commissions. Il n'y a aucun problème sur l'attributaire retenu pour ce marché.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition de la Liste « Vivre à Franconville », le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer le marché relatif aux prestations de nettoyage dans certains bâtiments communaux avec la société MAINTENANCE INDUSTRIE siégeant 14, rue d'Annam 75020 PARIS pour un montant de 327 778 ,90 € HT soit 393 334,68 € TTC et DIT que le marché prendra effet à compter de sa date de notification pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Le marché pourra être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

QUESTION N°16

OBJET : ACCORD CADRE 16PR49 - MÉDECINE PROFESSIONNELLE ET PRÉVENTIVE POUR LES AGENTS DES SERVICES DE LA VILLE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACCORD CADRE.
M. LANDRY
Conformément à la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités doivent disposer pour leurs agents fonctionnaires et non titulaires, d'un service de médecine préventive, en vue d'éviter toute altération de leur état de santé du fait de leur travail.
A cet effet, les agents sont soumis à des examens médicaux obligatoires à leur embauche ainsi qu'un examen médical périodique. De plus, ce service de médecine préventive sera chargé d'étudier les conditions de travail des salariés, les conditions d'hygiène et de sécurité des postes de travail et du milieu où ils évoluent. Pour s'aider dans cette mission, la ville souhaite faire appel à un organisme extérieur de proximité, dont la complémentarité des compétences médicales, techniques et organisationnelles doit permettre d'optimiser l'évaluation des risques professionnels et d'améliorer les conditions de travail.
La ville a donc lancé une procédure adaptée (MAPA) en application de l'article 28 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016, concernant des prestations relatives à la médecine professionnelle et préventive.
La publicité a été adressée le 28 août 2016 au BOAMP et mise en ligne sur le profil d'acheteur et le site internet de la ville. La date de remise des offres était fixée au 30 septembre 2016 à 17h00.
Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande sans quantité minimum mais avec une quantité maximum annuelle de 900 personnes pour la période initiale. Les quantités sont identiques pour chaque période de reconduction. L'accord-cadre est conclu à compter du 01 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020. Il s'agit d'un marché non alloti.
Le 13 décembre 2016, la Commission d'Appel d'Offres s'est prononcée de manière consultative sur le jugement des offres.
Au vu des offres analysées, la Société « AMETIF Santé au Travail » a été retenue, puisqu'ayant transmis l'offre la plus économiquement avantageuse.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
J'ai entendu une remarque : si je remercie le service des marchés, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas satisfaits des autres services. Mais je souligne son travail au moment des délibérations sur les marchés publics.
Ce marché en particulier est très important. Etant membre du CHSCT, nous avons pu remarquer que l'accompagnement des membres pour la prévention des risques

professionnels était primordial. La Mairie, devant ou juste après Ikéa, est le premier employeur de la commune. Les enjeux sont grands, aussi bien en termes d'amélioration des conditions de travail que de prévention de l'absentéisme. De fait, pour la Collectivité, cela permet de gagner des marges de manœuvre. Ce marché public peut paraître peu important, mais il va accompagner les missions RH dans l'avenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer l'accord-cadre relatif à la médecine professionnelle et préventive pour les agents des services de la ville de Franconville-la-Garenne avec la Société « AMETIF Santé au Travail » sise 7, avenue de la Palette 95020 Cergy Pontoise pour une quantité maximum de 900 personnes, l'accord-cadre est conclu à compter du 01 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. L'accord-cadre peut être reconduit par période successive d'un an pour une durée maximale de reconduction de trois ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

QUESTION N°17

OBJET : TECHNIQUES/SCHS – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ, EXERCICE 2015 SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY « ÉMERAUDE ».

M. VERBRUGGHE

Comme chaque année, il s'agit du rapport annuel du Syndicat Emeraude qui gère la collecte et le traitement des déchets pour 2015, rapport toujours tardif car nous sommes fin 2016.

Une particularité cette année : la gestion des déchets est désormais une compétence de l'Agglomération Val Parisis, ce qui implique que le rapport traite globalement de la situation de l'Agglomération et non plus spécifiquement, ville par ville.

En janvier 2011, une convention avait été signée avec l'ADEME pour 5 ans, elle se terminait donc en 2015 et avait pour finalité la diminution globale du volume des ordures ménagères.

Cette diminution passait par des campagnes de communication et de sensibilisation :

- auprès de la population et plus particulièrement des enfants en milieu scolaire ;
- auprès des collectivités en particulier dans le domaine de la restauration scolaire ou des crèches collectives ;
- auprès d'autres partenaires pour la reprise des matériels usagers.

Les résultats sont probants puisque le tonnage total a diminué de 7% sur la période.

Autre effet de cette sensibilisation générale, la diminution de tonnage s'est accompagnée d'un meilleur tri des déchets avec pour conséquence :

- une diminution de 24% de la mise en décharge des déchets ultimes entre 2014 et 2015 ;
- une valorisation des déchets « recyclables » beaucoup plus efficiente avec des recettes de valorisation en nette augmentation ;

Autre conséquence strictement financière de ce que je viens de vous exposer : un excédent de fonctionnement de 2.601.073,31 € et un excédent d'investissement de 1.104.660 €, le résultat net incluant les restes à réaliser est de 3.557.311,17 €. Pour mémoire, le résultat net en 2014 était de 2.670.525,03 €, soit une augmentation du résultat de 33 %.

Ces résultats positifs ont permis une baisse du taux de la Taxe sur les Ordures Ménagères (T.O.M.) de 7.16% en 2014 à 6.87% en 2015 et s'est poursuivi en 2016 pour passer à 6,74 %.

Bien qu'il ne s'agisse que d'approuver le rapport 2015, faisons un peu de prospective.

En 2016, la T.O.M est quasiment constante, elle aurait pu diminuer mais le contrat pour la collecte et le traitement des déchets arrive à expiration et doit être renouvelé. Il s'avère que le précédent contrat était particulièrement avantageux et que les premières estimations montrent que ces conditions ne sont plus réalisables. Ce résultat net, nettement positif, ne sera donc pas inutile pour 2017.

Autre précision « de terrain » : 2016 est la dernière année de ramassage des déchets verts en sac papier, ils seront désormais ramassés en container. Ceci résulte de nouvelles contraintes interdisant le port de charges importantes par le personnel de collecte.

M. DELATTRE
Nous verrons donc ce que donnera l'appel d'offres. Il faut savoir que le Maire de Montlignon a interdit le centre-ville à la circulation des camions. En conséquence, ces derniers doivent faire un détour pour rejoindre le centre de tri. Cette décision impacte le coût de la collecte et la complique.

MME SEBAOUN (Liste « Vivre à Franconville »)
J'ai une question concernant les sacs de déchets verts. Jusqu'à présent, ils n'étaient pas disponibles pour les copropriétés. A compter du moment où les conteneurs seront installés, les copropriétés pourront-elles en être équipées ? Car c'est une vraie difficulté pour éliminer les déchets verts…

M. VERBRUGGHE
Le problème est différent avec les copropriétés qui font majoritairement réaliser les travaux d'entretien de leurs espaces verts par des entreprises privées, qui doivent éliminer par elles-mêmes leurs déchets. Si le gardien réalisait lui-même l'entretien des espaces verts, il n'y aurait aucun problème.
Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la communication du rapport annuel d'activité du Syndicat EMERAUDE produit pour l'exercice 2015. Il est précisé que les documents sont tenus à la disposition du public.

QUESTION N°18

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL 2015 DE LA SAS SOMAREP - GESTION ET EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS DE FRANCONVILLE.

M. CHANUDET
La SOMAREP, Délégataire de Service Public pour la gestion des marchés forains, nous a transmis son rapport d'activité pour l'année 2015.
Ce rapport fait apparaître une légère baisse des recettes de l'ensemble des trois marchés (207 322,71 € € en 2015 contre 217 850,83 € en 2014), essentiellement due à la baisse du nombre de commerçants volants dans le centre-ville.
Le détail des fréquentations se décompose comme suit :
Marché du Centre-Ville (mercredi et samedi matin) :
- 263 mètres linéaires pour 26 abonnés alimentaires, à l'identique de l'année 2014
- 20 volants sur le marché du mercredi matin en 2015 alors qu'en 2014, nous en avions 32 (vêtements femme, bijoux fantaisie, lingerie, vêtements d'enfants, fleuriste, chaussures, lingerie).
- 30 volants sur le marché du samedi matin. 10 de moins qu'en 2014 essentiellement le même type d'activité que le mercredi matin.

Marché de l'Epine Guyon/Montédour (dimanche matin) :
- 20 mètres linéaires pour 2 abonnés (boulanger, fruits et légumes), le rôtisseur a donné sa démission.
- 7 volants (poissonnier 1 –vêtements femme 2 – bijoux fantaisie 1– gadgets bio 1 – matelas 1, produits espagnols 1)

Marché de la Gare (jeudi après-midi) :
- 14 mètres linéaires pour 2 abonnés (rôtisseur, boulanger).
- 6 volants (poissonnier 1, produits bretons 1, produits espagnols 1, gaufres liégeoises 1, vêtements femme 2)

Les travaux d'entretien « courants », réalisés sur le marché du Centre-Ville, sont identiques à 2014, à savoir :
- Dératisation de la halle ;
- Vérification de l'installation électrique ;
- Vérification annuelle des moyens de secours ;
- Vérification des extincteurs et de l'alarme.

Seule différence par rapport à 2014 : la réparation du rideau électrique, le changement des serrures et des extincteurs ainsi que les travaux liés à l'incendie survenu en juin sur le stand du volailler.
En ce qui concerne la clientèle, le rapport précise :
Marché du Centre-Ville (mercredi et samedi matin) :
La clientèle est majoritairement issue de la Commune, mais également des villes voisines.
Marché de l'Epine Guyon/Montédour (dimanche matin) :
La clientèle est exclusivement originaire du quartier.
Marché de la Gare (jeudi après-midi) :
Le marché de la Gare capte principalement une clientèle de passage sortant de la gare.
La fréquence des animations est régulière chaque année sur les trois marchés :
Centre-Ville :

- Pâques – animation culinaire autour du chocolat. Un chef a préparé des recettes à déguster sur place.
- Animation fête des mères : 4 000 € en bons d'achat étaient à gagner par tickets à gratter (1 000 bons d'achat à 2 € et 400 à 5€).
- Beaujolais nouveau (800 bouteilles à gagner avec étiquettes personnalisées du marché)

Gare et Epine Guyon/Montédour :

- Distribution de chocolats pour Pâques.
- Dégustation de beaujolais nouveau en novembre.

Au 1er juillet 2015, les tarifs ont augmenté de 0,17 %, conformément à la formule de révision prévue au contrat.
La redevance totale versée en 2015 à la ville de Franconville s'élève, au titre de la concession, à 44 267 €, alors qu'en 2014 elle était de 44 242,46 €.

En 2015, on peut constater une augmentation des dépenses de 4 163 € principalement due à l'entretien du marché suite à un incendie survenu en juin.
A ce sujet, les assurances ont effectué un remboursement de 12 335 €.
La réparation du rideau électrique, le remplacement des serrures et des extincteurs justifient également cette augmentation.
A contrario, les postes tels que les déchets (- 3 214 €), la publicité (- 1 048 €), les dotations aux amortissements (- 6 386 €) ou les charges sociales (- 1 410 €) ont sensiblement diminué.
La baisse en matière de traitement des déchets se justifie par les économies de sous-traitance, grâce à l'achat d'un camion benne par la SOMAREP. Une sensibilisation sur le traitement des déchets a également été faite en 2015, auprès des commerçants, par un agent de développement durable.
Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport annuel 2015 de la SAS SOMAREP.

QUESTION N°19

OBJET : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - AUTORISATION D'OUVERTURE DOMINICALE - CENTRE COMMERCIAL QUAI DES MARQUES - ANNÉE 2017.
M. CHANUDET
Le Centre commercial « Quai des Marques » demande l'autorisation d'ouverture pour 12 dimanches en 2017 :

- 15, 22 et 29 janvier 2017
- 2 avril 2017
- 7 mai 2017
- 2, 9 et 16 juillet 2017
- 29 octobre 2017
- 3, 10 et 17 décembre 2017.

La loi n° 2015-990 du 6 août 2015, dite la loi MACRON pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, précise qu'à partir du 1er janvier 2016 le nombre de dimanches sur lesquels peut porter une dérogation municipale est passé de 5 à 12 dimanches par an.
Cette possibilité de dérogation au repos dominical permet de contribuer, conformément à la loi et en accord avec les organisations syndicales, au dynamisme du tissu commercial et à la promotion du développement économique. Au-delà de 5 dimanches par an, la décision du Maire est subordonnée à l'avis de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale dont la Commune est membre. Dans ce cadre, la Ville de Franconville a sollicité l'avis du Conseil Communautaire Val Parisis, qui a rendu un avis favorable en date du 5 décembre 2016.
Sur cette base, il a été proposé au Conseil Municipal de rendre un avis favorable à ces ouvertures dominicales exceptionnelles de 12 dimanches en 2017 pour le centre commercial « Quai des Marques ».

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Nous avions un vote favorable sur ces délibérations par le passé car nous étions dans le cadre du PUCE et que ce périmètre permettait de protéger le salarié : d'abord de s'assurer qu'il était favorable au travail le dimanche et que sa rémunération était supérieure de plus de 50 % aux autres jours travaillés. La différence introduite par la Loi Macron est une augmentation du nombre de dimanches d'ouverture. L'enseigne concernée n'est pas Carrefour – je crois d'ailleurs que vous aviez voté contre à la Communauté d'Agglomération – elle s'adapte plutôt aux achats que peut faire la clientèle de notre ville. Nous voterons cette délibération puisqu'elle correspond à des périodes de soldes ou Ponts. Nous allons être pragmatiques – bien que vous nous accusiez de faire de l'idéologie – et dire que cela peut être pratique pour les Franconvillois. Dans la mesure où les salariés y trouvent compensation, nous voterons favorablement.
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, LE CONSEIL MUNICIPAL REND un avis favorable quant à l'ouverture exceptionnelle du Centre commercial « Quai des Marques » les dimanches cités ci-dessus.

QUESTION N°20

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/URBANISME – APPROBATION ET SIGNATURE DU RÈGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DE MOYENS RELATIF AU SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (S.I.G.) INTERCOMMUNAL.
M. GAILLARD
La présente délibération a pour objet d'approuver et d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant légal, à signer le règlement de mise à disposition de moyens relatif à la mutualisation du Système d'Information Géographique intercommunal entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la Commune.
Un Système d'Information Géographique (SIG) est un système informatique permettant, à partir de diverses sources, de rassembler et d'organiser, de gérer, d'analyser et de combiner, d'élaborer et de présenter des informations localisées géographiquement, contribuant notamment à la gestion de l'espace et de restituer des données géographiques sous forme de plans et de cartes et des vues aériennes.
Dans le cadre d'une démarche globale de mutualisation, la Communauté d'Agglomération Val Parisis a proposé à ses Communes-membres de mettre à leur disposition son Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal.
La mise en place du SIG intercommunal a pour objectif de :
– faciliter la mutualisation, l'échange et les acquisitions de données géolocalisées sur le territoire,
– mutualiser le matériel de stockage, de gestion et de diffusion de données,
– mettre en œuvre, partager et faire évoluer des outils communs,

– sauvegarder, inventorier et cataloguer les données disponibles, dans le respect des règles communes de production de données.
La volonté de la Commune est d'adhérer à ce projet.
Pour ce faire, il convient de conclure un règlement de mise à disposition de moyens entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la Commune, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
– description des modalités de mise en commun du SIG intercommunal entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la Commune,
– durée du règlement de 4 ans à compter du 1er janvier 2017,
– formule de calcul des coûts pris en charge par la commune :

$$\text{Coût Commune} = \frac{\text{Coûts répartis de toutes les communes} * \text{Population Commune}}{\text{Somme des populations des communes bénéficiaires de la mise en commun}}$$

La dépense annuelle est estimée à la somme de 6 618,00 € en 2017.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
Nous voterons favorablement, car il est très utile de travailler sur ces dossiers et d'avoir des informations de qualité. Nous sommes très forts en France pour recueillir les données mais ce qu'il faudrait, c'est les rendre accessibles. Cet aspect est-il intégré dans la volonté politique de l'Agglomération ? Les habitants pourront-ils accéder aux données qui correspondent à leur territoire ?

M. GAILLARD
Il est prévu que sur demande écrite, la Communauté d'Agglomération transmette les informations demandées.

M. DELATTRE
C'est un projet naissant...

M. GAILLARD
Des adaptations seront certainement à prévoir en fonction de l'évolution.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
C'est déjà un premier pas que d'obtenir des informations après une demande. L'objectif de l'open data est de permettre l'accès libre aux données et que l'on n'ait pas à faire une demande pour obtenir ces informations. L'objectif est que ces données soient accessibles et utilisables par tous. Il serait bon de veiller à ce qu'elles ne restent pas concentrées au sein d'une administration mais en donne un accès libre. C'est un enjeu important. Bien évidemment, les entreprises devraient y avoir accès pour développer leur activité.

M. GAILLARD
En ce qui concerne les entreprises, je vous réfère à l'article 5 du règlement car la communication de ces données est très réglementée, notamment par la CNIL.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE les termes du règlement de mise à disposition de moyens relatif à la mutualisation du Système d'Information Géographique intercommunal, conformément au projet annexé à la délibération, et dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Description des modalités de mise en commun du SIG intercommunal entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la Commune,**
- **Durée du règlement de 4 ans à compter du 1er janvier 2017,**
- **Formule de calcul des coûts pris en charge par la commune :**

$$\text{Coût Commune} = \frac{\text{Coûts répartis de toutes les communes} * \text{Population Commune}}{\text{Somme des populations des communes bénéficiaires de la mise en commun}}$$

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal, à signer ledit règlement avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis, ainsi que tous les documents et éventuels avenants afférents.

QUESTION N°21

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ / TRANSFERT DE LA MÉDIATHÈQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES BIENS MOBILIERS ET IMMOBILIERS DE LA MÉDIATHÈQUE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS NÉCESSAIRE A L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE « GESTION DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS D'INTÉRET COMMUNAUTAIRE ».

MME MONTALTI

A compter du 1er janvier 2017, le transfert de compétence de notre médiathèque à la Communauté d'Agglomération Val Parisis entraîne de plein droit la mise à disposition à titre gratuit, des biens meubles et immeubles de la médiathèque pour l'exercice de cette compétence.

Ce transfert permettra un regroupement avec 7 autres médiathèques dont Eaubonne, Le Plessis Bouchard, Saint leu la forêt, Cormeilles en Parisis et les 2 médiathèques d'Ermont.

Avantages : mutualisation des coûts, obtention de subventions plus importantes, fonctionnement en comité de travail pour les bibliothécaires et développement du réseau intercommunal de lecture publique de Val Parisis.

Pour l'usager, une carte unique d'un coût modéré de 5 euros permettra un accès à plus de 400 000 documents : livres, CD, DVD, jeux, partitions ... avec un portail commun et un catalogue unique. La gratuité reste offerte aux mineurs, aux étudiants et aux bénéficiaires des minas sociaux.

Courant 2017, une navette permettra la circulation des documents offrant aux usagers la possibilité de varier les lieux d'emprunt et de retour desdits documents.

Tous les partenariats mis en place avec les différents services de la ville sont maintenus : scolaire, petite enfance, séniors, maisons de proximité, école de musique, service culturel, évènementiel de la Ville.

Concernant l'ensemble des marchés publics engagés par la médiathèque, ils seront, soit transférés, soit feront l'objet d'avenants.

En conséquence de ce transfert, une convention de mise à disposition gratuite des biens meubles et immeubles doit être signée entre la ville et l'Agglomération. Le montant des charges transférées sera déduit de l'attribution de compensation versée par la Communauté d'Agglomération Val Parisis à la ville. Ce montant comprend les charges de fonctionnement environ 670 569 euros ainsi que les charges d'investissement environ 45 513 euros, soit un montant global d'environ 716 082 euros ce montant sera affiné et validé lors d'une prochaine commission locale d'évaluation des charges transférées.

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de cette mise à disposition valant procès-verbal et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération soumise à votre approbation.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Sur ces calculs d'apothicaire, et sur la délibération suivante d'ailleurs, j'ai des observations. Nous vous ferons grâce de vous dire qu'auparavant, la carte était gratuite et maintenant payante. Après tout, si le fait de payer un peu plus permet d'avoir un service supplémentaire, pourquoi pas ?

Pourquoi en sommes-nous aujourd'hui à transférer une partie des activités de la Médiathèque ? Parce qu'à une époque, Val et Forêt avait mis en place un réseau intercommunal de médiathèques et que ce réseau avait largement été initié par M. Portelli, dans le cadre de sa ZAC. Les maires des petites communes, comme Saint-Leu par exemple,

avait trouvé intérêt à disposer d'une médiathèque par ce biais. Nous venons d'intégrer pour partie Val et Forêt dans la Communauté d'Agglomération Val Parisis, et il y a donc cette possibilité. Nous pouvons comprendre que sur certains aspects de gestion, il y ait utilité : la mutualisation par exemple ou les échanges entre bibliothécaires pour le côté RH.
Par contre, la Médiathèque est une partie de la politique culturelle et bien évidemment, c'est un équipement culturel à part entière. Mais elle s'intègre plus particulièrement dans une politique culturelle plus générale, et l'on voit bien que le risque est de transférer des compétences « à la découpe ». Nous avons eu tout à l'heure ce débat un peu vif sur la sécurité. Nous pouvons comprendre que l'on transfert la vidéo protection, mais elle fait partie du domaine de la sécurité au sens large. Ce qui doit faire sens, c'est la volonté politique, c'est le service que l'on met en place pour les habitants. Sincèrement, penser que des habitants de Franconville se rendront à tel ou tel endroit pour récupérer des DVD, des CD... Je suis un peu sceptique. Ces déplacements ne sont pas des déplacements naturels, on a déjà du mal à déplacer les gens pour des activités que la ville propose.
L'enjeu pour nous est clairement que les activités de la bibliothèque se diffusent, que le bibliobus circule, que la lecture publique et les animations dans les écoles se poursuivent. Dans ce cadre-là, le transfert de la médiathèque n'apporte aucune réponse majeure hormis le fait que nous semblions dans un transfert de gestion.
Nous n'avons pas d'opposition virulente sur cette question, mais nous sommes opposés à ce transfert « à la découpe ».

M. DELATTRE
Il s'agira d'avoir accès à 400 000 ouvrages, avec un fonds scientifique. Et je vous rappelle le fameux coefficient d'intégration qui fausse le jeu, il faut le dire. Les aides de l'Etat peuvent diminuer si nous ne mutualisons pas suffisamment. Nous avons déjà refusé les piscines. Je pense que globalement, le positif l'emporte sur le négatif.
En ce qui concerne le Personnel, nous pourrons avoir accès à des agents très qualifiés, qui pourront intégrer une grande structure et avoir une perspective de carrière. Et un jour, à n'en pas douter, il y aura une deuxième médiathèque à Franconville, notamment pour le secteur du collège et du lycée. Nous en avions déjà le projet, mais le coût nous a freinés. Dans ce domaine, on ne fait plus rien sans 10 millions d'euros !
Le coefficient d'intégration sera significatif lorsque les grands secteurs, comme celui des ordures ménagères par exemple, pourront être repris par les communautés d'agglomération. L'assainissement est en passe d'être transféré.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition de la Liste « Vivre à Franconville », et l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE la mise à disposition à la Communauté d'Agglomération Val Parisis, à titre gratuit, des biens mobiliers et immobiliers nécessaires au fonctionnement de la Médiathèque de Franconville, à compter du 1er janvier 2017, APPROUVE le projet de convention de mise à disposition, valant procès-verbal, annexé à la délibération, AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention de mise à disposition, valant procès-verbal et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la délibération, ainsi que les avenants de transfert des contrats en cours, avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis 271, Chaussée Jules César 95250 BEAUCHAMP représentée par son Président, ou toute autre personne habilitée.

QUESTION N°22

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/TRANSFERT DE LA MÉDIATHÈQUE – CONVENTION DE REMBOURSEMENT POUR LA MÉDIATHEQUE ENTRE LA VILLE ET LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS.

MME MONTALTI
La Médiathèque de Franconville sera mise à la disposition de la Communauté d'Agglomération Val Parisis à compter du 1er janvier 2017. La médiathèque reste propriété de la commune faisant partie intégrante de l'Espace Saint-Exupéry.

Je vous propose d'examiner la convention de remboursement des diverses dépenses qui ne peuvent être individualisées de l'Espace Saint-Exupéry telles que les dépenses liées à l'entretien, à la maintenance, aux services et aux travaux liés au bon fonctionnement et à la sécurité du bâtiment.
En effet, la Communauté d'Agglomération Val Parisis s'engage à rembourser les sommes engagées par l'entretien cité précédemment à raison d'une somme forfaitaire :
- en fonctionnement, et ce sur la base des dépenses constatées sur les 3 dernières années, cette somme s'établira à 51 212 euros par an payable en 2 fois par mandat administratif.
- en investissement, la Communauté d'Agglomération Val Parisis s'engage à prendre en charge la totalité des dépenses relatives à la médiathèque.
La commune s'engage quant à elle à prendre en charge les dépenses relatives aux espaces du Centre culturel, à l'exception de la médiathèque.
Il a été établi que la répartition des dépenses liées au centre culturel dans sa globalité à la charge de la Communauté d'Agglomération Val Parisis est de l'ordre de 22,80 % et à hauteur 77,20 % pour la commune.
Il convient de régulariser le remboursement par la Communauté d'Agglomération Val Parisis des frais engagés par la commune sur la médiathèque.
En conséquence, je vous remercie d'approuver la convention de remboursement annexée à la présente délibération entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la commune de Franconville concertant la médiathèque. Et d'autoriser M. le maire à signer cette convention de remboursement et tous actes se rapportant à l'exécution de la présente délibération.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition de la Liste « Vivre à Franconville », et l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE la convention de remboursement annexée à la délibération, entre la Communauté d'Agglomération Val Parisis et la Commune de Franconville, concernant la Médiathèque, AUTORISE le Maire à signer cette convention de remboursement, ses avenants, et tous actes et documents inhérents à l'exécution de la délibération avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis, 271, Chaussée Jules César 95250 BEAUCHAMP représentée par son Président, ou toute autre personne habilitée.

QUESTION N°23

OBJET : INTERCOMMUNALITÉ/RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION DES EMPLOIS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE COMPÉTENCES RELATIF A LA MÉDIATHÈQUE A LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VAL PARISIS.

MME. DODIN

Par délibération du Conseil Communautaire en date du 5 décembre 2016, il a été déclaré d'intérêt communautaire au titre de la compétence « gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire », la Médiathèque de Franconville située au 34 rue de la Station.
Le transfert de la compétence entraîne de plein droit le transfert du service chargé de la mise en œuvre de cette compétence.
En conséquence, les agents territoriaux qui remplissent leurs fonctions à la médiathèque doivent être transférés à la Communauté d'Agglomération Val Parisis dans les conditions de statuts et d'emplois qui sont les leurs et ce, à compter du 1er janvier 2017.
Il est à noter que les agents conservent, s'ils y ont intérêt, les avantages qu'ils ont acquis individuellement en matière de rémunération et de retraite, et qu'ils continuent de bénéficier du régime indemnitaire qui leur était applicable, ainsi que tous les avantages collectivement acquis. Le transfert sera finalisé par la signature d'arrêtés nominatifs portant transfert des agents concernés.
Le coût moyen de l'ensemble des agents transférés s'élève à 524 200 €.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'opposition de la Liste « Vivre à Franconville », et l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville »,LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le transfert du personnel communal exerçant à la Médiathèque dans les conditions de statut et d'emplois qui sont les leurs actuellement, à compter du 1er janvier 2017 et SUPPRIME au tableau des effectifs de la

Commune de Franconville-La-Garenne les 17 emplois à temps complet concernés par le présent transfert à compter du 1er janvier 2017.

Emploi transféré	Cadre d'emplois		Grade du poste	Temps de travail
Directeur (trice) de bibliothèque	Biblio-thécaires territoriaux (A)	1	Bibliothécaire	Temps complet
Directeur (trice) adjoint	Biblio-thécaires territoriaux (A)	1	Bibliothécaire	Temps complet
Responsable secteur adultes	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)	1	Assistant de conservation Principal de 1ère classe	Temps complet
Agent de la section adultes	Conservateurs territoriaux de bibliothèque (A)	1	Conservateur	Temps complet
Agent de la section adultes	Adjoints administratifs territoriaux (C)	1	Adjoint administratif de 1ère classe	Temps complet
Agent de la section adultes	Adjoints territoriaux du patrimoine (C)	1	Adjoint du patrimoine de 1ère classe	Temps complet
Agent de la section jeunesse	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B)	1	Assistant de conservation	Temps complet
Agent de la section jeunesse	Adjoints territoriaux du patrimoine (C)	1	Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	Temps complet
Agent de la section jeunesse	Adjoints administratifs territoriaux (C)	1	Adjoint administratif de 1ère classe	Temps complet
Responsable des ressources numériques de la médiathèque	Adjoints territoriaux du patrimoine (C)	1	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Temps complet
Référent multimédia	Adjoints territoriaux du patrimoine (C)	1	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Temps complet

Médiateur numérique	Adjoints territoriaux du patrimoine (C)	1	Adjoint du patrimoine 2ème classe	Temps complet
Responsable du bibliobus	Adjoints territoriaux du patrimoine (C)	1	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Temps complet
Agent et chauffeur du bibliobus	Adjoints territoriaux du patrimoine (C)	1	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Temps complet
Agent de la médiathèque	Adjoints territoriaux du patrimoine (C)	2	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Temps complet
Agent de la médiathèque	Adjoints administratifs territoriaux (C)	1	Adjoint administratif de 1ère classe	Temps complet

QUESTION N°24

OBJET : FINANCES/INTERCOMMUNALITÉ - RAPPORT 2016 N°3 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : ÉVALUATIONS DES TRANSFERTS DE CHARGES 2016 AU TITRE DE L'ASSAINISSEMENT.

M. SOUIED

Dans le cadre des transferts de compétences, l'évaluation des charges transférées doit être adoptée sur rapport de la CLECT par délibération concordante de toutes les communes-membres de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport n°3 concerne l'évaluation des charges définitives 2016 de l'assainissement pour les communes d'Eaubonne, d'Ermont, du Plessis-Bouchard et de Saint-Leu-La-Forêt effectuée par le Cabinet SEMAPHORES dont l'étude est annexée à la délibération. La commune n'est pas directement concernée.

Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le rapport n°3 de la CLECT établi le 14 novembre 2016 concernant le transfert des charges de l'assainissement.

QUESTION N°25

OBJET : FINANCES/INTERCOMMUNALITÉ - RAPPORT 2016 N°4 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : ÉVALUATIONS DES TRANSFERTS DE CHARGES 2016 AU TITRE DE LA LUTTE ANTI-TAGS.

M. SOUIED

Dans le cadre des transferts de compétences, l'évaluation des charges transférées doit être adoptée sur rapport de la CLECT par délibération concordante de toutes les communes-membres de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport n°4 concerne l'évaluation des charges définitives 2016 de la compétence lutte anti-tags des communes d'Eaubonne, d'Ermont, de Frépillon, du Plessis-Bouchard et de Saint-Leu-La-Forêt. Il n'y a aucun impact sur la commune.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)

Nous votons favorablement les questions 24 et 25, conformément à notre vote en Conseil communautaire.

Nous ne reviendrons pas sur le débat que nous avons déjà eu tout à l'heure sur la découpe des compétences opérée par la Communauté d'Agglomération Val Parisis, mais cela demeure une véritable interrogation pour nous. En ce qui concerne la prévention en matière

de politique de la ville, et compte tenu des spécificités de Franconville, Ermont et Montigny, nous ne sommes pas convaincus que l'Agglomération ait les compétences nécessaires pour gérer ce dossier.
Notre question porte sur l'éclairage public. Nous constatons qu'en ville, il ne fonctionne pas très bien, il est vieillissant et vous aviez envisagé une modernisation qui serait bienvenue. Au travers de l'éclairage public, c'est aussi un sentiment de sécurité pour nos concitoyens, notamment dans les endroits où il y a moins de passage ou dans certaines ruelles... Il y a également un enjeu écologique en prévoyant un éclairage plus moderne.
M. Boëdec avait fait une promesse de réelles économies au moment du transfert de la compétence au profit de la Communauté d'Agglomération. Il faudra voir, au moment du budget, ce qu'il en est réellement et avez-vous des indications quant à d'éventuels travaux ? Ce n'est pas un dossier qui peut être traité d'un coup, mais petit à petit.

M. DELATTRE
Il y a en effet de vraies difficultés, quotidiennement. En fait, il ne s'agit pas d'une entreprise mais d'un groupement d'entreprises. Celui-ci pense que le décideur et le payeur sont la Communauté d'Agglomération, donc on ne peut pas dire qu'il se précipite lorsque les Services Techniques municipaux le contactent pour des problèmes constatés. Ce n'était pas le cas auparavant !
Il y a eu des interventions lourdes sur le réseau ces dernières années. Les difficultés surviennent lorsque la pluie s'infiltre jusqu'aux relais qui sont enterrés à 1.30 m-1.40 m. Parallèlement, l'eau souterraine monte. Cela tient à la composition du sous-sol, que l'on devine aux noms de rues de notre commune, comme l'avenue des Marais, par exemple. Cela crée de fait une fragilité.
En ce qui concerne la modernisation du réseau, elle ne trouve pas beaucoup d'écho au sein de la Communauté d'Agglomération. La Commission compétente ne s'est jamais beaucoup penchée sur la question. Le principe veut qu'un plan de programmation des investissements prévoit l'ensemble des prévisions de dépenses ; cela nous permettra de remettre le sujet sur la table. Mais pour le moment, en effet, la situation n'est pas satisfaisante.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
En effet, les retours que nous avons ne concernent pas uniquement une ampoule défaillante. Nous avons senti une véritable baisse de qualité de service. Il faudra en effet exprimer ce besoin lors du Débat sur les Orientations Budgétaires avec nos collègues de la Communauté d'Agglomération. Il ne faut pas que nous tombions dans le syndrome de la « Petite Europe » et dire que c'est de la faute de l'Agglomération. Il faut que cette dernière prenne ses responsabilités à partir du moment où elle a accepté certaines compétences. Il s'agit quand même d'un sujet de qualité de vie, de cadre de vie et de sentiment de sécurité, essentiel pour les habitants.

M. DELATTRE
J'avais déjà moi-même engagé la discussion sur ce sujet. Au départ, ce qui a motivé la Communauté d'Agglomération, c'est le coefficient d'intégration. Les Services Techniques municipaux sont au cœur du sujet. Il faut absolument que lorsque nous appelons, les techniciens interviennent rapidement. Et il ne faut pas que nous répondions à nos concitoyens que cela relève de la Communauté d'Agglomération – même si cela est le cas techniquement – car nous devons apporter une réponse et une solution. Il nous faut un interlocuteur dédié pour ce faire.

M. ELALOUF
Nous avons posé une question très précise sur cette question, il y a une quinzaine de jours. Nous avons formulé une demande en ce sens, pour l'amélioration des réseaux électriques, utilisant les nouvelles technologies. Bien évidemment, la sécurité a également été abordée pour appuyer cette demande.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL, APPROUVE le rapport n°4 de la

CLECT établi le 14 novembre 2016 concernant l'évaluation de transfert des charges définitives de la lutte anti-tags.

QUESTION N°26

OBJET : FINANCES/INTERCOMMUNALITÉ - RAPPORT 2016 N°5 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) : ÉVALUATIONS DES TRANSFERTS DE CHARGES 2016 AU TITRE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE, LE SERVICE EMPLOI, LE TOURISME ET L'ÉCLAIRAGE PUBLIC ET LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DÉFINITIVES 2016.

M. SOUIED

Dans le cadre de transferts de compétences, l'évaluation des charges transférées doit être adoptée sur rapport de la CLECT par délibération concordante de toutes les communes-membres de la Communauté d'Agglomération.

Le rapport n°5 concerne l'évaluation des charges définitives 2016 des communes et des compétences suivantes :

✓**Prévention spécialisée**
- Eaubonne
- Franconville
- Montigny-les-Cormeilles
- Taverny

✓**Service Emploi**
- Bessancourt
- Franconville
- Taverny

✓**Tourisme**
- Le Plessis-Bouchard

✓**Eclairage Public**
- Bessancourt
- Taverny.

Ce rapport définit également le montant des attributions de compensation définitives 2016 établi au vu des rapports de la CLECT 2016 n°1,2,3,4, comme détaillé ci-dessous :

COMMUNES	Attributions de Compensations 2016
Beauchamp	5.805.376 €
Bessancourt	705.405 €
Cormeilles-en-Parisis	2.436.407 €
Eaubonne	165.281€
Ermont	852.715 €
Franconville	6.815.589 €
Frépillon	330.828 €
Herblay	6.402.387 €
La Frette-sur-Seine	41 206 €
Montigny-les-Cormeilles	1.908.457 €
Pierrelaye	2.749.969 €
Le Plessis-Bouchard	404.934 €
Saint-Leu-La-Forêt	541.067 €
Sannois	4.516.435 €
Taverny	6.324.272 €
TOTAL	**40.000.328 €**

M. DELATTRE
Il nous faudrait les chiffres exacts correspondant à chaque rubrique pour Franconville : prévention spécialisée, emploi, tourisme et surtout éclairage public, puisque c'est le gros chapitre qui nous intéresse.
Mes Services me font savoir qu'ils disposent des chiffres, il faut les communiquer à nos collègues de l'Opposition. En fait, à tous les Elus.

M. RAISSÉGUIER (Liste « Vivre à Franconville »)
L'intérêt de tout ceci est de réaliser un contrôle de gestion, car il est important de savoir ce que cela nous coûte exactement.

M. DELATTRE
Aucun problème avec cela.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Faire Front pour Franconville », LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE le rapport n°5 de la CLECT établi le 14 novembre 2016.

QUESTION N°27

OBJET : ASSEMBLÉES – DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES. (16-328 à 16-378)
16-328 : Contrat de cession pour le concert de Damien DELISLE le 09/12/2016 en première partie de Katia GUERREIRO (1582 €).
16-329 : Contrat de cession pour le spectacle de Joffrey VERBRUGGEN « Liberté » le 05/01/2017 (3798 €)
16-329bis : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre St Exupéry à A2BCD/Maisons-Laffitte le 19/04/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence du Parc (397 €).
16-330 : Contrat de cession pour le concert de Renaud GARCIA-FONS et DORANTES le 13/01/2017 (5802 €).
16-330bis : Convention pour un contentieux qui oppose la commune de Franconville à un agent communal avec la désignation de Maître Rayssac.
16-331 : Convention pour un contentieux qui oppose la commune de Franconville à un ancien agent communal avec la désignation de Maître Hudson.
16-332 : Désignation de Maître AUCHET dans le cadre d'un référé expertise pour les désordres subis dont l'équipement de l'Espace Fontaine.
16-333 : Contrat de cession pour le concert d'IMANY le 27/01/2017 (16.350 €).
16-334 : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de Proximité de la Mare des Noues à la Communauté d'Agglomération Le Parisis pour une durée de 3 ans (31/12/2018) à titre gracieux.
16-335 : Convention de mise à disposition de locaux au sein du Centre Social Espace Fontaines à la Communauté d'Agglomération Le Parisis pour une durée de 3 ans (31/12/2018) à titre gracieux.
16-336 : Convention de mise à disposition de locaux au sein de la Maison de Proximité de l'Europe à la Communauté d'Agglomération Le Parisis pour une durée de 3 ans (31/12/2018) à titre gracieux.
16-337 : Convention de mise à disposition d'une salle du Centre Socioculturel à l'Association Syndicale Libre « Jules César » le 19/04/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence Le Jules César (203 €).
16-338 : Marché subséquent 16BA50 (Accord cadre 15BA23) – Réfection de l'étanchéité de la couverture de la salle d'échauffement et du bureau du gymnase de l'Albonaise (24.600 €).
16-339 : Signature d'une convention avec l'Association Génération numérique pour l'animation d'une soirée organisée dans le cadre du RÉAAP (Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Accompagnement aux Parents) le 25/11/2016.

16-340 : Signature d'un marché public de prestations de service avec l'Echiquier de Franconville dans le cadre de la reconduction d'ateliers d'échecs dans les écoles élémentaires de Franconville durant la pause méridienne du 03/10/2016 au 08/07/2017 (30 € l'heure).
16-341 : Marché 16CSP125 (lettre de consultation) – Acquisition de vélos aquatiques.
16-342 : Contrat de cession relatif au spectacle « Maris et Femmes » le 10/03/2017 (15.600 €).
16-343 : Contrat de cession relatif au spectacle « Lila et les pirates en concert » le 31/03/2017 (2600 €).
16-344 : Contrat de cession pour le concert d'Emily LOIZEAU le 4 mai 2017 (10.000 €).
16-345 : Marché 16IN54 – Maintenance des progiciels Salvia financement Option Silver pour le service Financier (6412 €) pour 4 ans.
16-346 : Marché 16CSE150 – Achat d'un véhicule (19.997 €).
16-347 : Marché 16CSE151 – Achat d'équipements pour le véhicule de la Police municipale (5744€)
16-348 : Accord cadre 16AC33 – Fourniture de bureau (25.000 €).
16-349 : Convention de mise à disposition d'une salle des Associations au Cabinet AVCIMMO/Ermont le 07/12/2016 pour l'Assemblée Générale de la Résidence « Les Cérisiers » (122 €).
16-350 : Accord cadre 16ES43 – Entretien et maintenance des jeux et aires de jeux (23.089 euros).
16-351 : Non attibué
16-352 : Marché 16CIN143 – Acquisition de mémoire additionnelle (7400 €).
16-353 : Convention de mise à disposition d'une salle de l'Espace St Exupéry au Crédit Mutuel de Franconville le 28/03/2017 pour son Assemblée Générale (397 €).
16-354 : Convention pour des formations initiales CACES (2772 €).
16-355 : Marché 16IN97 – Acquisition d'une solution logicielle de prise de rendez-vous en ligne pour le Centre de Santé de Franconville.
16-356 : Accord cadre 16EN47 – Prestations de transports pour les Services municipaux de la ville de Franconville (70.000 €).
16-357 : Contrat de cession pour le spectacle « Drôlement Magique – Alain Choquette le 5 mars 2017 à l'Espace St Exupéry (5275 €).
16-358 : Marché sur l'organisation d'une formation professionnelle avec le prestataire Bien-traitance pour un agent intitulée « les violences éducatives ordinaires de la naissance sans violence à l'entrée en maternelle : prouver/Eprouver ? » le 28/11/2016 (95 €).
16-359 : Marché 16CSP139 – Aménagement d'une aire d'agrès extérieurs (SWO) (15.700 €).
16-360 : Avenant n°1 au marché 12CO043 – Maintenance et hébergement du site internet de la ville jusqu'au 14 juin 2017.
16-361 : Convention de prestation relative à une initiation à la Capoeira à destination des jeunes Franconvillois le 28/12/2016 (100 €).
16-362 : Convention de mise à disposition d'une salle de l'Espace St Exupéry à A2BCD le 17/05/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence du Parc (397 €).
16-363 : Marché subséquent 16BA58 (Accord-cadre 15BA23) – Reprise de couverture suite à l'incendie de l'Ecole élémentaire Ferdinand Buisson 1 (1926 €).
16-364 : Contrat de cession relatif au spectacle « le Bonhomme de neige » (1400 €).
16-365 : Contrat de cession relatif à l'animation d'ateliers au Centre de Loisirs (1000 €).
16-366 : Contrat de cession relatif au spectacle « Mobylette et Pastaga » (500 €).
16-368 : Convention de mise à disposition d'une salle de l'Espace St Exupéry à A2BCD le 28/06/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence du Parc (397 €).
16-369 : Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations à Foncia Vaucelles le 01/03/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence Trilogie (122€).
16-370 : Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations à Foncia Vaucelles le 15/03/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence Les Diapasons.

16-371 : Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations au Cabinet Betti le 25/01/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence des Près (122 €).
16-372 : Convention de prêt de matériel à l'Association « Cible Franconvilloise » pour les stages durant les vacances scolaires de février 2017.
16-373 : Convention de mise à disposition d'une salle de la Maison des Associations au Syndic Applancourt le 28/01/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence 102bis/104 rue de la Station (51 €).
16-374 : Marché 16IN94 – Acquisition d'une solution logicielle de gestion pour la Police municipale (7400 €).
16-375 : Convention de mise à disposition d'une salle de l'Espace St Exupéry à Atrium Paris 8ème le 18/04/2017 pour l'Assemblée Générale de la Résidence du Centre (397 €).
16-376 : Annulation de la régie de recettes de la bibliothèque municipale.
16-377 : Contrat de cession relatif à l'animation des vœux du Maire du 07/01/2017 (947 €).

QUESTIONS DIVERSES

RESSOURCES HUMAINES : ADOPTION DES INDEMNITÉS DE FONCTION ACCORDÉES AUX ÉLUS ET ABROGATION DE LA DÉLIBERATION ANTERIEURE

Mme DODIN

Cette délibération porte sur la modification des indemnités de fonction des élus et sur l'adoption du nouveau tableau des indemnités, à compter du 1er janvier 2017.
Dans la limite des taux maxima, et conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au Maire, aux Adjoints au Maire et aux Conseillers Municipaux.
Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter un nouveau tableau relatif aux indemnités des Elus, applicable à compter du 1er janvier 2017.

M. DELATTRE

Il est en effet question de répartir une partie de l'indemnité de Mme Cristallin, Adjointe au Maire - qui ne peut remplir temporairement ses fonctions – au bénéfice de Mme Montalti et de M. Boullé.
Mme Cristallin conserve son statut de Maire-Adjoint, avec une indemnité de conseiller municipal. En droit public, tout paiement doit être justifié par un travail effectivement réalisé.
A son retour, si Mme Cristallin peut reprendre ses délégations, nous aviserons. En attendant, ses missions sont assurées en intérim par d'autres collègues élus.
Après en avoir délibéré, à la majorité des votants, avec l'abstention de la Liste « Vivre à Franconville », le Conseil municipal ABROGE la délibération du 22 Septembre 2015 relative aux indemnités de fonction des élus, ADOPTE le tableau des indemnités de fonction des élus municipaux, annexé à la présente délibération, dans la limite de l'enveloppe budgétaire maximale, soit 25.314.67 € et DIT que le tableau des indemnités des Elus sera applicable à compter du 1er janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h23.

Fait à Franconville, le 9 janvier 2017

Le Maire
Sénateur du Val-d'Oise
Francis DELATTRE

MAIRIE de FRANCONVILLE-la-GARENNE (Val d'Oise)

MAJ au 14/12/2016

Commissions municipales

1 - URBANISME/BATIMENTS/VOIRIE/TRANSPORTS/ENVIRONNEMENT/DÉVELOPPEMENT DURABLE			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Alain VERBRUGGHE	13	Samir LAMOURI
2	Xavier MELKI	14	Xavier DUPRAT
3	Emmanuel ELALOUF	15	Jean-Luc MAYENOBE
4	Claude BODIN		
5	Xavier DUBOURG		
6	Nadine SENSE		
7	Henri FERNANDEZ		
8	Bruno DE CARLI		
9	Roger LANDRY		
10	Monique-Mauricette MERCHIE		
11	Joachim CELLIER		
12	Patrick BOULLÉ		

2 - BUDGET/FINANCES/INFORMATIQUE/INTERCOMMUNALITÉ/ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES/COMMERCE			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Charles SOUIED	13	Jean-Michel BAER
2	Françoise GONZALEZ	14	Yann LE DU
3	Monique MAVEL-MAQUENHEM	15	Jean-Luc MAYENOBE
4	Marie-Christine CAVECCHI		
5	Claude BODIN		
6	Xavier MELKI		
7	Joachim CELLIER		
8	Roland CHANUDET		
9	Monique-Mauricette MERCHIE		
10	Franck GAILLARD		
11	Alexandra SAINTEN		
12	Laurie DODIN		

3 - AFFAIRES SCOLAIRES/ENFANCE/PETITE ENFANCE/RESTAURATION			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Marie-Christine CAVECCHI	10	Samir LAMOURI
2	Sandrine LE MOING	11	Xavier DUPRAT
3	Claire LE BERRE	12	Sébastien USTASE
4	Charles SOUIED		
5	Bernadette MONTALTI		
6	Françoise GONZALEZ		
7	Florence DECOURTY		
8	Jean-Hubert MONTOUT		
9	Nadine SENSE		

4 - CULTURE/SPORTS/JEUNESSE/MAISONS DE PROXIMITÉ			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Eva HINAUX	12	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO
2	Sabrina FORTUNATO	13	Maya SEBAOUN
3	Bernadette MONTALTI	14	Sébastien USTASE
4	Laurie DODIN		
5	Franck GAILLARD		
6	Jean-Hubert MONTOUT		
7	Roland CHANUDET		
8	Patrick BOULLÉ		
9	Sandrine LE MOING		
10	Anne CRISTALLIN		
11	Alexandra SAINTEN		

Commissions municipales

MAJ au 14/12/2016

AFFAIRES SOCIALES/SENIORS/SANTÉ/SÉCURITÉ			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Monique MAVEL-MAQUENHEM	10	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO
2	Anne CRISTALLIN	11	Maya SEBAOUN
3	Florence DECOURTY	12	Jean-Luc MAYENOBE
4	Xavier DUBOURG		
5	Eva HINAUX		
6	Bruno DE CARLI		
7	Patrick BOULLÉ		
8	Claire LE BERRE		
9	Henri FERNANDEZ		

CAO - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES			
Délibération du CM 19/05/2016 - Question n° 14			
	Titulaires		Suppléants
Arrêté municipal n° 16-272 du 4 juillet 2016 : Présidence M. Roger LANDRY			
1	Monique-Mauricette MERCHIE	1 Bis	Jean-Michel BAER
2	Sabrina FORTUNATO	2 Bis	Laurie DODIN
3	Roland CHANUDET	3 Bis	Marie-Christine CAVECCHI
4	Nadine SENSE	4 bis	Claude BODIN
5	Antoine RAISSEGUIER	5 bis	Charles SOUIED

CAP - COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE			
	Titulaires		Suppléants
Catégorie A	Laurie DODIN		Roger LANDRY
	Françoise GONZALEZ		Alexandra SAINTEN
	Antoine RAISSEGUIER		Samir LAMOURI
Catégorie B	Roland CHANUDET		Sabrina FORTUNATO
	Roger LANDRY		Monique-Mauricette MERCHIE
	Monique MAVEL-MAQUENHEM		Eva HINAUX
	Maya SEBAOUN		Yann LE DU
Catégorie C	Sabrina FORTUNATO		Eva HINAUX
	Monique-Mauricette MERCHIE		Roland CHANUDET
	Alexandra SAINTEN		Monique MAVEL-MAQUENHEM
	Jean-Hubert MONTOUT		Françoise GONZALEZ
	Sébastien USTASE		Jean-Luc MAYENOBE

CT - COMITÉ TECHNIQUE			
	Titulaires		Suppléants
	Laurie DODIN		Alexandra SAINTEN
	Roland CHANUDET		Monique-Mauricette MERCHIE
	Françoise GONZALEZ		Jean-Hubert MONTOUT
	Monique MAVEL-MAQUENHEM		Eva HINAUX
	Antoine RAISSEGUIER		Samir LAMOURI

CHSCT - COMITÉ D'HYGIENE ET DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL			
	Titulaires		Suppléants
	Laurie DODIN		Alexandra SAINTEN
	Roland CHANUDET		Monique-Mauricette MERCHIE
	Françoise GONZALEZ		Jean-Hubert MONTOUT
	Monique MAVEL-MAQUENHEM		Eva HINAUX
	Antoine RAISSEGUIER		Samir LAMOURI

MAJ CM 14/12/2016

Commissions Extra-Municipales

1 -COMMERCE/ ARTISANAT/ MARCHES

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Roland CHANUDET	6	Xavier DUPRAT
2	Monique-Mauricette MERCHIE	7	Jean-Luc MAYENOBE
3	Joachim CELLIER		
4	Emmanuel ELALOUF		
5	Sabrina FORTUNATO		

2 -COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE POUR LA SECURITE

Nomination des représentants du Maire par arrêté préfectoral n° en date du

	Membres de la Majorité		
1	Roger LANDRY		
2	Nadine SENSE		
3	Anne CRISTALLIN		

3 -CONSEIL D'ETABLISSEMENT DE L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Eva HINAUX	3	Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
2	Sabrina FORTUNATO		/

CONSEILS D'ECOLES

Déléguée de M. le Maire sur l'ensemble des écoles : Marie-Christine CAVECCHI

	Groupes scolaires		Représentants
1	Maternelle F. Bertin	1	Laurie DODIN
1	Elémentaire F. Bertin	1	Claire LE BERRE
1	Maternelle F. BUISSON	1	Nadine SENSE
1	Elémentaire F. Buisson 1	1	Roger LANDRY
1	Elémentaire F. Buisson 2	1	Patrick BOULLÉ
1	Maternelle Jules Ferry	1	Alexandra SAINTEN
1	Elémentaire Jules Ferry	1	Eva HINAUX
1	Maternelle Bel Air	1	Xavier DUBOURG
1	Elémentaire Bel Air	1	Roland CHANUDET
1	Maternelle 4 Noyers	1	Henri FERNANDEZ
1	Elémentaire 4 Noyers	1	Françoise GONZALEZ
1	Primaire Gare-René Watrelot	1	Bernadette MONTALTI
1	Primaire Carnot	1	Sabrina FORTUNATO
1	Maternelle Source	1	Anne CRISTALLIN
1	Elémentaire Source	1	Charles SOUIED
1	Maternelle Epine Guyon	1	Bruno DE CARLI
1	Elémentaire Epine Guyon1	1	Sandrine LE MOING
1	Elémentaire Epine Guyon2	1	Florence DECOURTY
1	Maternelle Côte Rôtie	1	Xavier MELKI
1	Maternelle Montédour	1	Monique-Mauricette MERCHIE

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

CM 27/11/2014 - question diverse 1 + modif CM 19/11/2015 n°2

	Membres		
TITULAIRES	Monsieur le Maire	SUPPLÉANTS	
1	Charles SOUIED	1Bis	Monique PLASSIN
2	Pierrette CATUSSE	2Bis	Henri FERNANDEZ
3	Monique-Mauricette MERCHIE	3Bis	Xavier MELKI
4	Michèle AUBOIN	4Bis	Marie-Thérèse MARSILLE
5	Yann LE DU	5Bis	Patrick BOULLÉ
6	Viviane BETIS	6Bis	Jean-Luc MAYENOBE
7	Michel DONOT	7Bis	Pierre FARAUDIÈRE
8	Omar NABI	8Bis	

FRANCONVILLE

MAJ CM 14/12/2016

Commissions Extra-Municipales

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
	Monsieur le Maire		/
1	Marie-Christine CAVECCHI	3	Samir LAMOURI
2	Sandrine LE MOING		

CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS ILE-DE-FRANCE			
	Membres de la Majorité		
1	Laurie DODIN		

CCSPL - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX			
Délibération du CM 23 juin 2016 - Question diverse 2			
Arrêté municipal 16-273 du 4 juillet 2016 : Présidence M. Roger LANDRY			
	Titulaires		Suppléants
1	Monique-Mauricette MERCHIE		Xavier DUPRAT
2	Sabrina FORTUNATO		Laurie DODIN
3	Roland CHANUDET		Marie-Christine CAVECCHI
4	Nadine SENSE		Claude BODIN
5	Samir LAMOURI		Charles SOUIED
et des Représentants ORGECO, UDVO et UDAF (se référer à la délibération)			

CDSP - COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC			
Délibération du CM 22 septembre 2016 - Question 7			
Arrêté municipal 16-412 du 18 novembre 2016 : Présidence M. Roger LANDRY			
	Titulaires		Suppléants
1	Monique-Mauricette MERCHIE		Xavier DURPAT
2	Sabrina FORTUNATO		Laurie DODIN
3	Roland CHANUDET		Marie-Christine CAVECCHI
4	Nadine SENSE		Claude BODIN
5	Samir LAMOURI		Charles SOUIED

COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ			
Maj : Conseil municipal du 16 octobre 2014 - Question diverse			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
Arrêté de nomination 14-354 DU 6 novembre 2014 pris par M. le Maire			
1	Marie-Christine CAVECCHI	4	Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO
2	Nadine SENSE	5	Jean-Luc MAYENOBE
3	Roger LANDRY		
Siègent également des Représentants des associations des Usagers des Transports (Pierrette CATUSSE), de l'APF (Délégation du Val-d'Oise à Eaubonne) et de personnes âgées (Roger LALOY de l'ARS).			

Bis = suppléants

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

MAJ 14/12/2016

1 - CCAS - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
	M. Le Maire		/
1	Monique MAVEL-MAQUENHEM	7	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO
2	Anne CRISTALLIN	8	Maya SEBAOUN
3	Florence DECOURTY		
4	Monique-Mauricette MERCHIE		
5	Jean-Hubert MONTOUT		
6	Bruno DE CARLI		

2 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ECOLES

	Membres de la Majorité		
	Monsieur le Maire		
1	Marie-Christine CAVECCHI		
2	Sandrine LE MOING		
3	Claire LE BERRE		
4	Roland CHANUDET		

3 - SOCIF - SOCIETE D'ORGANISATION DU CONCOURS INTERNATIONAL DE FRANCONVILLE

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Marie-Christine CAVECCHI		/
2	Sabrina FORTUNATO	4	Yann LE DU
3	Anne CRISTALLIN		

4 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION DU CINE HENRI LANGLOIS

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Monique MAVEL-MAQUENHEM	6	Yann LE DU
2	Eva HINAUX		
3	Franck GAILLARD		
4	Sabrina FORTUNATO		
5	Xavier DUBOURG		

5 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COMITE FRANCONVILLOIS DE LA CULTURE ET DES FETES (CFCF)

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Bernadette MONTALTI	5	Maya SEBAOUN
2	Eva HINAUX		
3	Monique MAVEL-MAQUENHEM		
4	Jean-Hubert MONTOUT		

6 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION "RENCONTRES, VILLES JUMELEES"

	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Bernadette MONTALTI	4	Yann LE DU
2	Laurie DODIN	4 Bis	Jeanne CHARRIERES-GUIGNO
3	Eva HINAUX		
1 Bis	Alexandra SAINTEN		
2 Bis	Claire LE BERRE		

7 - DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE EPINE GUYON

	Titulaires		Suppléants
1	Franck GAILLARD	1	Claire LE BERRE
2	Délégué désigné par Val Parisis	2	Délégué désigné par Val Parisis

8 - DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE BEL AIR

	Titulaires		Suppléants
1	Claire LE BERRE	1	Roger LANDRY
2	Délégué désigné par Val Parisis	2	Délégué désigné par Val Parisis

9 - DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE J.F CLERVOY

	Titulaires		Suppléants
1	Claire LE BERRE	1	Roland CHANUDET
2	Délégué désigné par Val Parisis	2	Délégué désigné par Val Parisis

REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN D'ORGANISMES DIVERS

10 - DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE JEAN MONNET			
	Titulaires		Suppléants
1	Marie-Christine CAVECCHI	1	Laurie DODIN
2	Délégué désigné par Val Parisis	2	Délégué désigné par Val Parisis
11 - CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AREPA, DE LA RESIDENCE YVONNE DE GAULLE ET LES MONTFRAIS			
	Membres de la Majorité		
1	Monique MAVEL-MAQUENHEM		/
12 - OMS - OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS			
	Membres de la Majorité		Membres de l'Opposition
1	Jean-Hubert MONTOUT	8	Antoine RAISSÉGUIER
2	Sabrina FORTUNATO		
3	Patrick BOULLÉ		
4	Roger LANDRY		
5	Roland CHANUDET		
6	Xavier DUBOURG		
7	Franck GAILLARD		
MISSION LOCALE DE LA VALLÉE DE MONTMORENCY			
	Francis DELATTRE		

ANNEXE

FRANCONVILLE

DM2
CM DU 14 /12/2016

			FONCTIONNEMENT	
Fonction	**Nature**	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
01	002	Excédent résultat		2 630,79
511	706881	Autres prestations de service		- 2 630,79
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT			**0,00**	**0,00**

			INVESTISSEMENT	
Fonction	**Nature**	**Libellé**	**Dépenses**	**Recettes**
412	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 30 100,00	
213	2313	Constructions	15 000,00	
0204	2135	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	- 3 500,00	
8221	4581	Opérations pour compte de tiers	3 500,00	
91	4581	Opérations pour compte de tiers	15 100,00	
01	10222	F.C.T.V.A		- 13 600,00
91	4582	Opérations pour compte de tiers		15 100,00
8221	4582	Opérations pour compte de tiers		3 500,00
412	1328	Autres subventions d'équipements		- 5 000,00
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			**0,00**	**0,00**

ANNEXE

TARIFS DU STATIONNEMENT PAYANT APPLICABLES A PARTIR DU 1er MARS 2017
DU LUNDI AU SAMEDI DE 9H A 12H ET DE 14H A 19H

CM 14 décembre 2016 - Question 8

TARIFICATION ZONE ROUGE (courte durée)

Durée	30mn	45mn	1h	1h15	1h30	1h45	2h00	2h15	2h30
Tarif	gratuit	0,50 €	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €

TARIFICATION ZONE VERTE (longue durée)

HORS ABONNEMENT	Durée	30mn	1h	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00
	Tarif	gratuit	0,80 €	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €	3,00 €	3,25 €	3,50 €	3,75 €	4,00 €	4,25 €	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,25 €

ABONNEMENT RESIDENT	Durée	Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle
	Tarif	12 €	32 €	100 €

ABONNEMENT PROFESSIONNEL	Durée	Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle
	Tarif	12 €	32 €	100 €

TARIFICATION ZONE PARKING CHARLES BURGER

FRANCONVILLOIS	Durée	30mn	1h	2h00	3h00	4h00	5h00	6h00	7h00	8h00	9h00	10h	mensuel
	Tarif	gratuit	0,90 €	1,90 €	2,90 €	3,90 €	4,90 €	5,90 €	6,90 €	7,90 €	8,90 €	9,90 €	12,00 €

EXTERIEURS	Durée	30mn	1h	2h00	3h00	4h00	5h00	6h00	7h00	8h00	9h00	10h	hebdo
	Tarif	gratuit	1,80 €	3,80 €	5,80 €	7,80 €	9,80 €	11,80 €	13,80 €	15,80 €	17,80 €	19,80 €	30,00 €

STATIONNEMENT GRATUIT	Les véhicules affichant la carte "mobilité inclusion"
	Les véhicules affichant le caducée

STATIONNEMENT GRATUIT DUREE 1H30	Les véhicules électriques

INDEMNITES PAYEES (brutes)

IB 1015 / 01/01/2017

LE MAIRE	
Monsieur DELATTRE Francis	87,72%
ADJOINTS	
Madame CAVECCHI Marie Christine	31,38%
Monsieur BODIN Claude	31,38%
Madame FORTUNATO Sabrina	31,38%
Monsieur VERBRUGGHE Alain	31,38%
Madame HINAUX Eva	31,38%
Monsieur SOUIED Charles	31,38%
Madame CRISTALLIN Anne	5,71%
Monsieur MELKI Xavier	31,38%
Madame LE MOING Sandrine	31,38%
Monsieur ELALOUF Emmanuel	31,38%
Madame MAVEL-MAQUENHEM Monique	31,38%
CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES	
Monsieur MONTOUT Jean-Hubert	31,38%
Madame DODIN Laurie	31,38%
Monsieur CELLIER Joachim	5,71%
Madame MERCHIE Monique	13,08%
Monsieur CHANUDET Roland	13,08%
Madame SENSE Nadine	13,08%
Monsieur BOULLE Patrick	13,08%
Madame MONTALTI Bernadette	13,08%
Monsieur DUBOURG Xavier	13,08%
Madame LE BERRE Claire	13,08%
Madame MOSER Catherine	3,42%
Monsieur GAILLARD Franck	5,71%
Madame GONZALEZ Françoise	13,08%
Monsieur FERNANDEZ Henri	5,71%
Madame SAINTEN Alexandra	5,71%
Monsieur LANDRY Roger	13,08%
Madame DECOURTY Florence	13,08%
Monsieur DE CARLI Bruno	5,71%
CONSEILLERS MUNICIPAUX	
Monsieur RAISSEGUIER Antoine	2,09%
Madame CHARRIERES-GUIGNO Jeannne	2,09%
Monsieur LAMOURI Samir	2,09%
Monsieur DUPRAT Xavier	2,09%
Monsieur LE DU Yann	2,09%
Monsieur MAYENOBE Jean-Luc	2,09%
Monsieur USTASE Sébatien	2,09%
Monsieur BAER Jean-Michel	2,09%
Madame SEBAOUN Maya	2,09%

Conseillers municipaux délégués : maxi 33% soit 1262,00 €
Conseillers municipaux : maxi 6% soit 229,45 €

TOTAL INDEMNITES PAYES (brutes) : 24 912,80 €
CREDIT GLOBAL BRUT : 25 314,67 €

PLAN DES ZONES DE STATIONNEMENT
ROUGE ET VERTE

CENTRE-VILLE / CADET DE VAUX

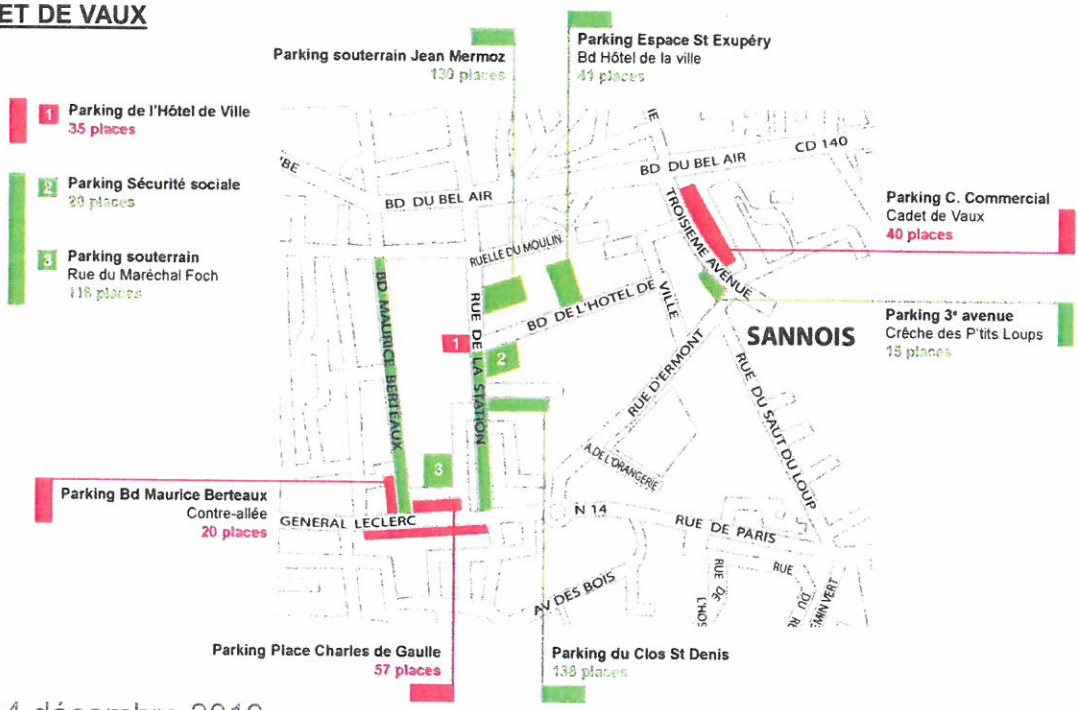

Conseil municipal 14 décembre 2016

ZONES DE STATIONNEMENT
ROUGE ET VERTE

STATIONNEMENT PAYANT : ZONE ROUGE
Stationnement de courte durée
Durée maximale : 2h30
Plage horaire du stationnement payant :
9h - 12h et 14h - 19h
Gratuité : 30 minutes pour tous

STATIONNEMENT PAYANT : ZONE VERTE
Stationnement de longue durée
Durée maximale : une journée
Plage horaire du stationnement payant :
9h - 12h et 14h - 19h
Gratuité : 30 minutes pour tous

Ces zones sont ouvertes aux abonnements

Conseil municipal 14 décembre 2016

TARIFS EN ZONE ROUGE

Durée	30 min	45 min	1h	1h15	1h30	1h45	2h00	2h15	2h30
Tarifs	Gratuit	0,50 €	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €

Conseil municipal 14 décembre 2016

TARIFS EN ZONE VERTE

HORS ABONNEMENT	Durée	30 min	1h	1h30	2h00	2h30	3h00	3h30	4h00	4h30	5h00
	Tarifs	Gratuit	0,80 €	1,00 €	1,25 €	1,50 €	1,75 €	2,00 €	2,25 €	2,50 €	2,75 €

HORS ABONNEMENT	Durée	5h30	6h00	6h30	7h00	7h30	8h00	8h30	9h00	9h30	10h00
	Tarifs	3,00 €	3,25 €	3,50 €	3,75 €	4,00 €	4,25 €	4,50 €	4,75 €	5,00 €	5,25 €

Conseil municipal 14 décembre 2016

TARIFS « ABONNEMENT »
EN ZONE VERTE

ABONNEMENT PROFESSIONNEL	Durée	Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle
	Tarifs	12 €	32 €	100 €

ABONNEMENT RÉSIDENT	Durée	Mensuelle	Trimestrielle	Annuelle
	Tarifs	12 €	32 €	100 €

Conseil municipal 14 décembre 2016

PLAN DE LA ZONE DE STATIONNEMENT A LA GARE PARKING CHARLES BURGER

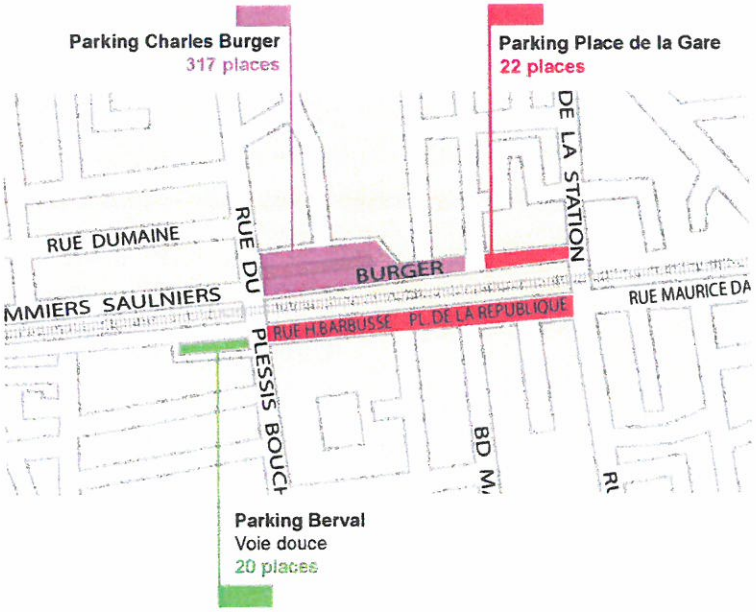

GARE

STATIONNEMENT PAYANT : ZONE VIOLETTE
Stationnement de longue durée
Durée maximale : une journée
Plage horaire du stationnement payant :
9h - 12h et 14h - 19h
Gratuité : 30 minutes pour tous
Tarifs spéciaux appliqués

Conseil municipal 14 décembre 2016

TARIFS EN ZONE VIOLETTE

FRANCONVILLOIS	Durée	30 mn	1h	2h00	3h00	4h00	5h00
	Tarifs	Gratuit	0,90 €	1,90 €	2,90 €	3,90 €	4,90 €
FRANCONVILLOIS	Durée	6h00	7h00	8h00	9h00	10h	mensuel
	Tarifs	5,90 €	6,90 €	7,90 €	8,90 €	9,90 €	12,00 €
EXTÉRIEURS	Durée	30 mn	1h	2h00	3h00	4h00	5h00
	Tarifs	Gratuit	1,80 €	3,80 €	5,80 €	7,80 €	9,80 €
EXTÉRIEURS	Durée	6h00	7h00	8h00	9h00	10h	hebdomadaire
	Tarifs	11,80 €	13,80 €	15,80 €	17,80 €	19,80 €	30,00 €

mensuel
12,00 €

hebdomadaire
30,00 €

Conseil municipal 14 décembre 2016

STATIONNEMENT GRATUIT	Les véhicules affichant la carte « PMR » (Personnes à Mobilité Réduite)
	Les véhicules affichant le caducée
STATIONNEMENT GRATUIT DUREE 1h30	Les véhicules électriques
	9 bornes de recharge seront installées par la communauté d'agglomération Val Parisis